



Plan Climat Air Énergie Territorial

Stratégie territoriale

Avril 2021



BL
évolution

STRATÉGIE TERRITORIALE AIR ENERGIE CLIMAT



CONTEXTE

PAGE 3

MÉTHODOLOGIE

PAGE 7

STRATÉGIE GLOBALE

PAGE 11

PARTIE 1 : OBJECTIFS ET TRAJECTOIRE CLIMAT-AIR-ÉNERGIE

PAGE 12

PARTIE 2 : DÉCLINAISON PAR THÉMATIQUE

(ENJEUX, VISION STRATÉGIQUE ET OBJECTIFS OPÉRATIONNELS)

PAGE 18

ANNEXE 1 : TRAJECTOIRES PROSPECTIVES

(TENDANCIELLES, RÉGLEMENTAIRES, POTENTIEL MAX)

PAGE 38

ANNEXE 2 : SCÉNARIOS STRATÉGIQUES DISCUTÉS

PAGE 44



Objectif national : atteindre la neutralité carbone en 2050

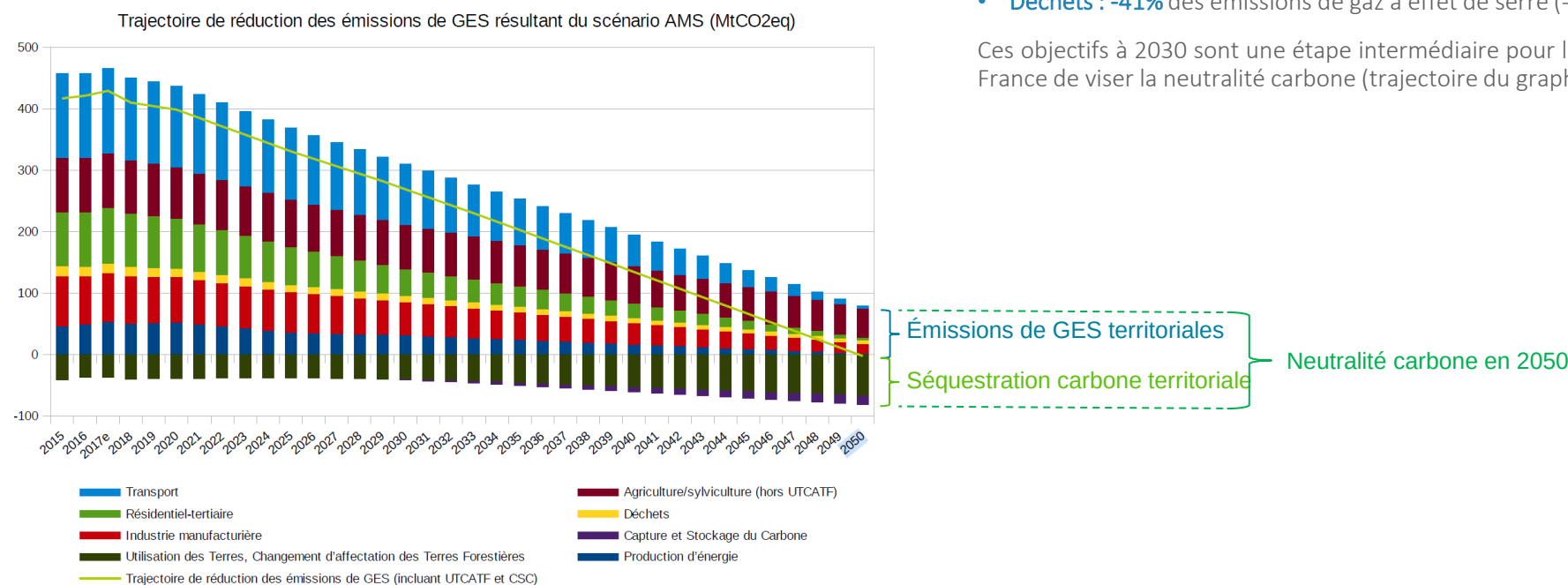
Les objectifs nationaux à l'horizon 2030 sont inscrits dans la [Loi de Transition Énergétique pour la Croissance Verte \(LTECV\)](#) puis [renforcés dans la loi énergie climat de 2019](#) :

- Réduction de 40% des émissions de gaz à effet de serre par rapport à 1990,
- Réduction de 20% de la consommation énergétique finale par rapport à 2012,
- Réduction de 40 % de la consommation d'énergies fossiles par rapport à 2012,
- 33% d'énergies renouvelables dans la consommation finale d'énergie.

La [Stratégie Nationale Bas Carbone \(SNBC\)](#) fournit également des recommandations sectorielles permettant à tous les acteurs d'y voir plus clair sur les efforts collectifs à mener. Les objectifs par rapport à 2015 à l'horizon du quatrième budget carbone (2029-2033) sont :

- **Transport** : -38% des émissions de gaz à effet de serre (-97% d'ici 2050)
- **Bâtiment** : -56% des émissions de gaz à effet de serre (-95% d'ici 2050)
- **Agriculture** : -22% des émissions de gaz à effet de serre (-46% d'ici 2050)
- **Industrie** : -42% des émissions de gaz à effet de serre (-81% d'ici 2050)
- **Production d'énergie** : -42% des émissions de gaz à effet de serre (-95% d'ici 2050)
- **Déchets** : -41% des émissions de gaz à effet de serre (-66% d'ici 2050).

Ces objectifs à 2030 sont une étape intermédiaire pour la trajectoire permettant à la France de viser la neutralité carbone (trajectoire du graphique).



Source : SNBC2, mars 2020



Des objectifs régionaux qui s'alignent sur les objectifs nationaux

Suivant la logique des lois MAPTAM et NOTRe, l'article 188 de la LTECV a clarifié les compétences des collectivités territoriales en matière d'Énergie-Climat : La Région a élaboré en 2012 le Schéma Régional Climat-Air-Énergie (SRCAE).

Les EPCI à fiscalité propre doivent traduire les orientations régionales sur leur territoire par la définition de Plan Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET)

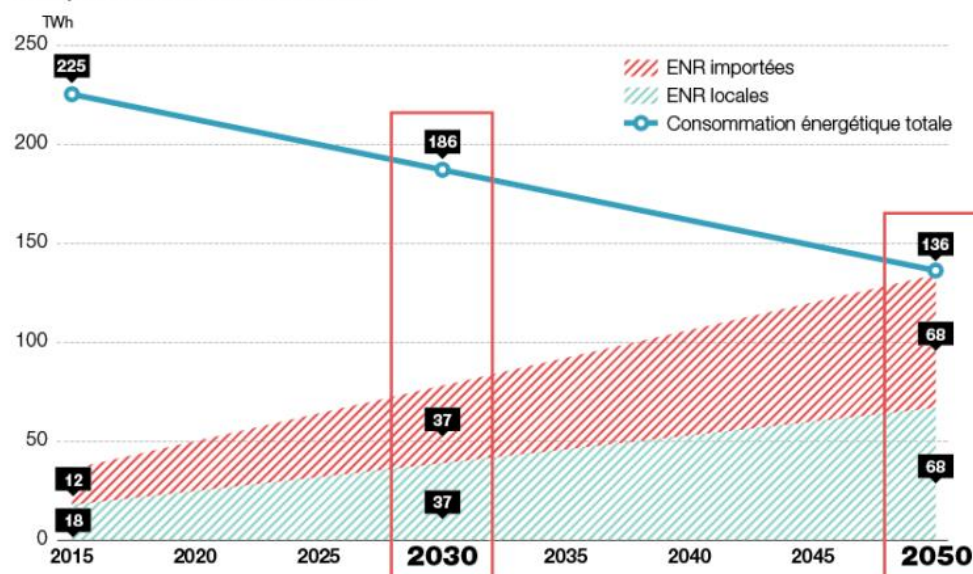
Le SRCAE de l'Île-de-France définit les trois grandes priorités régionales en matière de climat, d'air et d'énergie :

- Le renforcement de l'efficacité énergétique des bâtiments avec un objectif de **doublement du rythme des réhabilitations** dans le tertiaire et de triplement dans le résidentiel,
- Le développement du **chauffage urbain** alimenté par des **énergies renouvelables et de récupération**, avec un objectif d'augmentation de 40 % du nombre d'équivalent logements raccordés d'ici 2020,
- La **réduction de 20 % des émissions de gaz à effet de serre du trafic routier**, combinée à une forte baisse des émissions de polluants atmosphériques (particules fines, dioxyde d'azote).

De manière générale, ce document fournit également des **objectifs sectoriels** sur les réductions d'émissions de gaz à effet de serre et les consommations d'énergie à horizon **2020 et 2050**.

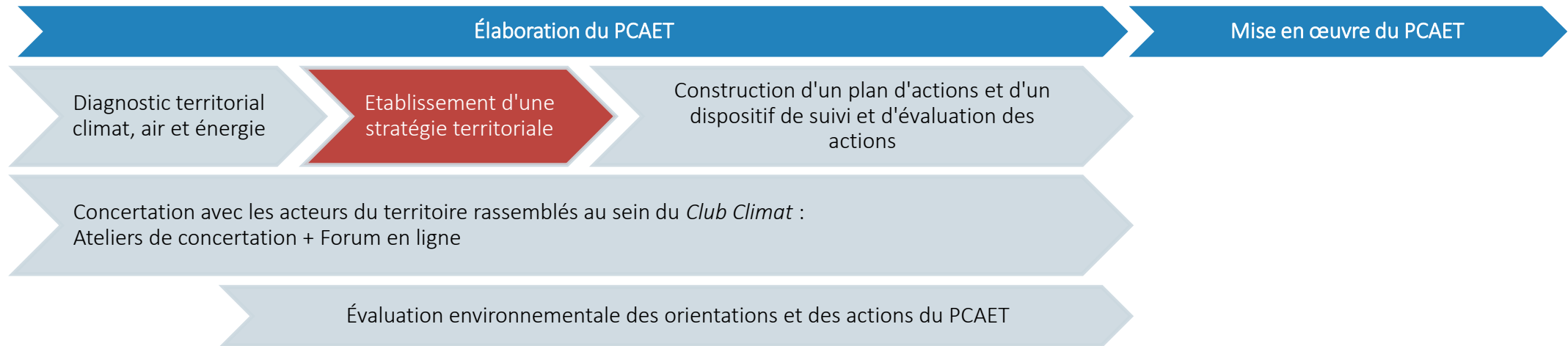
Sans attendre les résultats des nécessaires évaluations et révision du SRCAE, la Région Île-de-France a élaboré en 2018 une stratégie énergie-climat qu'elle porte en proposant une redéfinition profonde des objectifs énergétiques franciliens à l'horizon 2050, et en introduisant 2030 comme premier nouvel horizon de mobilisation. En **Île-de-France**, la **stratégie régionale énergie-climat de 2018** intègre les objectifs **100% ENR et zéro carbone** à l'horizon 2050.

L'ÎLE-DE-FRANCE EN 2030 ET 2050
SCÉNARIO ÉNERGÉTIQUE DE RUPTURE INTÉGRANT LES BESOINS EN ÉLECTRICITÉ, GAZ, CHALEUR ET CARBURANT



Elaboration du PCAET

Deuxième étape de l'élaboration du PCAET : la stratégie territoriale



La stratégie territoriale s'appuie sur les enjeux identifiés dans le diagnostic, d'un point de vue technique (impacts air-énergie-climat, risques face aux conséquences du dérèglement climatique...), partagés et enrichis par le comité de pilotage PCAET.

Les éléments qui ont participé à la construction de la stratégie territoriale air-énergie-climat sont les suivants :

- Un atelier avec les élus du territoire avec un scénario retenu par thématique suite aux discussions entre élus ainsi des commentaires recueillis exprimant le niveau d'ambition souhaité sur chaque sujet
- Les exigences réglementaires (réductions des émissions et consommation d'énergie SRCAE et SNBC) qui doivent guider les objectifs stratégiques du Plan Climat à l'échelle de la Communauté de communes Bassée Montois
- Des données issues du diagnostic concernant chaque secteur établissant l'état des lieux des enjeux principaux ainsi que certains potentiels
- Un outil de calcul du bureau d'études permettant d'illustrer ce que signifie de manière opérationnelle des objectifs stratégiques de réduction des consommations ou des émissions



Rappels réglementaires sur la stratégie territoriale air-énergie-climat

Au titre du code de l'environnement (art. L229-26), "les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre existant au 1er janvier 2017 et regroupant plus de 20 000 habitants adoptent un plan climat-air-énergie territorial au plus tard le 31 décembre 2018".

Le décret n° 2016-849 du 28 juin 2016 relatif au plan climat-air-énergie territorial détaille ce que contient une stratégie territoriale air-énergie-climat (paragraphe II) :

« La stratégie territoriale identifie les priorités et les objectifs de la collectivité ou de l'établissement public, ainsi que les conséquences en matière socio-économique, prenant notamment en compte le coût de l'action et celui d'une éventuelle inaction. Les **objectifs stratégiques et opérationnels** portent au moins sur les domaines suivants :

- 1° Réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- 2° Renforcement du stockage de carbone sur le territoire, notamment dans la végétation, les sols et les bâtiments ;
- 3° Maîtrise de la consommation d'énergie finale ;
- 4° Production et consommation des énergies renouvelables, valorisation des potentiels d'énergies de récupération et de stockage ;
- 5° Livraison d'énergie renouvelable et de récupération par les réseaux de chaleur ;
- 6° Productions biosourcées à usages autres qu'alimentaires ;
- 7° Réduction des émissions de polluants atmosphériques et de leur concentration ;
- 8° Evolution coordonnée des réseaux énergétiques ;
- 9° Adaptation au changement climatique.

Pour les 1°, 3° et 7°, les objectifs chiffrés sont déclinés pour chacun des secteurs d'activité définis par l'arrêté pris en application de l'article R. 229-52, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4 du code de l'énergie. Pour le 4°, les objectifs sont déclinés, pour chaque filière dont le développement est possible sur le territoire, à l'horizon de l'année médiane de chacun des deux budgets carbone les plus lointains adoptés par décret en application des articles L. 222-1-A à L. 222-1-D et aux horizons plus lointains mentionnés à l'article L. 100-4. »

Les années susmentionnées correspondent aux années : **2021, 2026, 2030 et 2050.**

« Le plan climat-air-énergie territorial décrit les **modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux du schéma régional** prévu à l'article L. 222-1 ainsi qu'aux articles L. 4433-7 et L. 4251-1 du code général des collectivités territoriales.

Si ces schémas ne prennent pas déjà en compte la **stratégie nationale bas-carbone mentionnée** à l'article L. 222-1 B, le plan climat-air-énergie territorial décrit également les modalités d'articulation de ses objectifs avec cette stratégie.

Si son territoire est couvert par un plan de protection de l'atmosphère mentionné à l'article L. 222-4, le plan climat-air-énergie territorial décrit les modalités d'articulation de ses objectifs avec ceux qui figurent dans ce plan. »

MÉTHODOLOGIE



Méthode d'élaboration de la stratégie territoriale

Diagnostic territorial

Stratégie

Plan d'action

Mise en œuvre du Plan

Objectif : Définir une vision
à long terme

Objectif : Définir le comment

Diagnostic territorial
→ Identification d'enjeux

Partage des enjeux avec :

- Les partenaires (COFIL)
- Les acteurs
- Les citoyens

Élaboration de scénarios
stratégiques et de trajectoires
énergie-climat prospectives

Travail des scénarios avec les élus :

- Adopter une vision long terme
- Débattre autour des scénarios proposés
- Enrichir / amender des éléments qui sont proposés

Modélisation d'une trajectoire énergie-climat chiffrée à 2030 et 2050 cohérente avec la stratégie choisie :

- Consommation d'énergie
- Émissions gaz à effet de serre
- Séquestration carbone
- Production d'énergie renouvelable

Présentation d'une propositions
de stratégie en COFIL

Travail sur les actions avec le Club
Climat :
4 ateliers thématiques
+ forum numérique

Des ateliers techniques
Rédaction de fiches actions

Méthode d'élaboration de la stratégie territoriale

Choix de scénario

Pour chacune des 8 thématiques suivantes :

1. Habitat et urbanisme
2. Mobilité
3. Economie locale, tourisme et déchets
4. Agriculture et alimentation
5. Production d'énergie renouvelables
6. Préservation des espaces et ressources naturelles (forêts, eau)
7. Exemplarité des collectivités (intercommunalité et communes)
8. Culture commune et mobilisation des acteurs

3 scénarios stratégiques d'ambitions différentes ont été proposés aux élus du territoire lors d'une réunion de travail : **scénario continuité**, **scénario transition** et **scénario pionnier** (voir les scénarios proposés pour chaque thématiques en annexe 2).

En s'appuyant sur les enjeux propres à chaque thématique et les trajectoires énergie-climat prospectives (tendancielle, réglementaire, potentiel max – voir annexe 1), les élus ont pu se positionner sur le scénario à privilégier et le niveau d'ambition visé par le territoire. Une fois le scénario privilégié identifié, des modifications à la marge ont été effectuées (éléments des scénarios écartés ou ajoutés au scénario choisi).

L'objectif était de **permettre une vision prospective du territoire sur les enjeux du PCAET** et une discussion pour converger vers une stratégie, pour **construire collectivement une ambition à long terme pour le territoire**.

Ainsi, cette stratégie donne un cadre au territoire pour les années à venir. Elle fixe un cap, une ambition, pour ensuite définir un plan d'action pragmatique sur 6 ans.

La somme de chacun des scénarios choisis (relatif à chacune des thématiques ci-contre) a permis de **dessiner la trajectoire climat-énergie-air du territoire**.

Cette trajectoire climat-énergie-air du territoire est décrite dans la partie 1.

Dans la partie 2 est déclinée la vision stratégique retenue pour chaque thématique – précédée du rappel des enjeux issus du diagnostic. Dans chaque thématique 2 à 5 grandes orientations stratégiques sont définies et déclinées en objectifs chiffrés : les objectifs du secteur en termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre et réduction des consommation d'énergie ainsi que des objectifs opérationnels.

Méthode d'élaboration de la stratégie territoriale

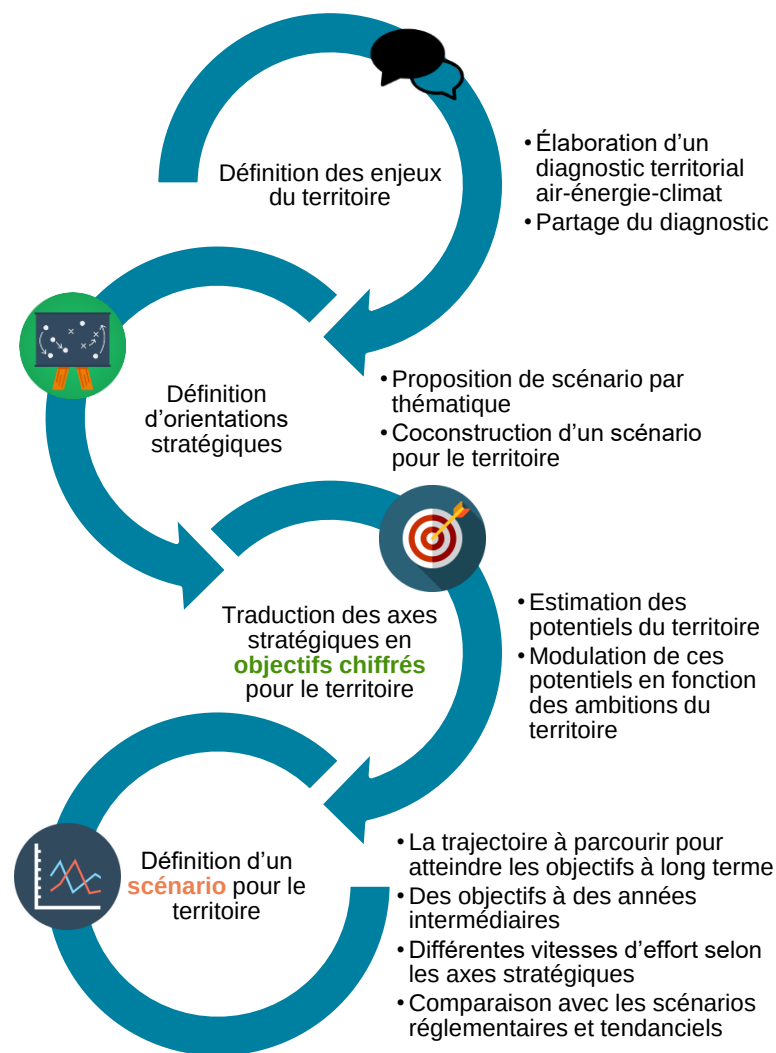
Contenu

La stratégie comprend la définition :

- d'**orientations stratégiques**,
- d'**objectifs**,
- et d'une **trajectoire** pour atteindre ces objectifs.

Les **objectifs chiffrés** sont les objectifs à l'échelle du territoire, et par secteur (exemple : réduction de la consommation d'énergie du secteur résidentiel). Ils sont issus de l'estimation des potentiels d'actions dans chacun des secteurs du territoire (présentés dans le diagnostic), dont l'effort est pondéré en fonction du scénario choisi pour la thématique (en fonction de l'ambition visée).

Ces objectifs chiffrés se déclinent en grands **objectifs opérationnels** (nombre de logements rénovés, part modale des transports doux...), également pondérés par rapport à l'ambition choisie pour le territoire. Ils fournissent des repères pour le programme d'actions du PCAET.



Stratégie globale

Une stratégie de transition construite sur 8 thématiques

5 axes forts du Plan Climat :

- **Contribuer à la lutte contre le dérèglement climatique :**

Baisse des émissions de gaz à effet de serre de 36% d'ici 2030 et de 85% d'ici 2050 par rapport à 2015

Légère augmentation de la séquestration carbone qui représentera 100% des émissions du territoire d'ici 10 ans (2031)

- **S'adapter aux conséquences du dérèglement climatique**

- **Réduire les consommations d'énergie :**

Baisse des consommations d'énergie de 24% d'ici 2030 et de 60% d'ici 2050

- **Améliorer la qualité de l'air**

- **Produire des énergies renouvelables :**

Multiplier par 5 la production d'énergie renouvelable du territoire d'ici 2030 pour atteindre 32% des consommations d'énergie

Les objectifs et les trajectoires à 2030 et 2050 globales à l'échelle du territoire sont détaillés en partie 1.

... déclinés en 8 axes thématiques :

1. Un habitat éco-rénové 
2. Une agro-vallée durable 
3. Un territoire accessible et une mobilité plus propre 
4. Une économie locale durable, un éco-tourisme et moins de déchets 
5. Un développement des énergies renouvelables 
6. Des espaces et ressources naturelles préservés et valorisés (forêts, eau) 
7. Des collectivités exemplaires (intercommunalité et communes) 
8. Une Culture commune et mobilisation des acteurs 

Le territoire de Bassée Montois a placé une ambition forte sur l'ensemble de ces thématiques afin d'être à la **hauteur des enjeux énergétiques, climatiques et de qualité de l'air**. En particulier, le territoire veut agir pour une agriculture pionnière dans sa transition. Le secteur agricole est très important sur le territoire et toutes les innovations et solutions qu'il peut apporter en faveur de la création de filières locales et durables, du stockage de carbone et de la préservation de la biodiversité sont à soutenir et diffuser. La préservation des espaces et ressources naturelles est aussi un axe fort d'engagement pour le Bassée Montois afin de conserver l'identité paysagère et culturelle de cette zone et de faire face aux enjeux de vulnérabilité climatique qui touchent le territoire. Ce sont donc 2 domaines d'action renforcés dans le Plan Climat du territoire, pour les années à venir.

C'est le positionnement du territoire sur chacune des 8 thématiques et le respect des objectifs déclinés par thématiques (détaillés en partie 2) qui permettent d'atteindre les objectifs globaux ci-contre..

PARTIE 1 OBJECTIFS ET TRAJECTOIRE CLIMAT-AIR-ENERGIE DU BASSÉE-MONTOIS





Quelle marge de manœuvre pour le Bassée-Montois?

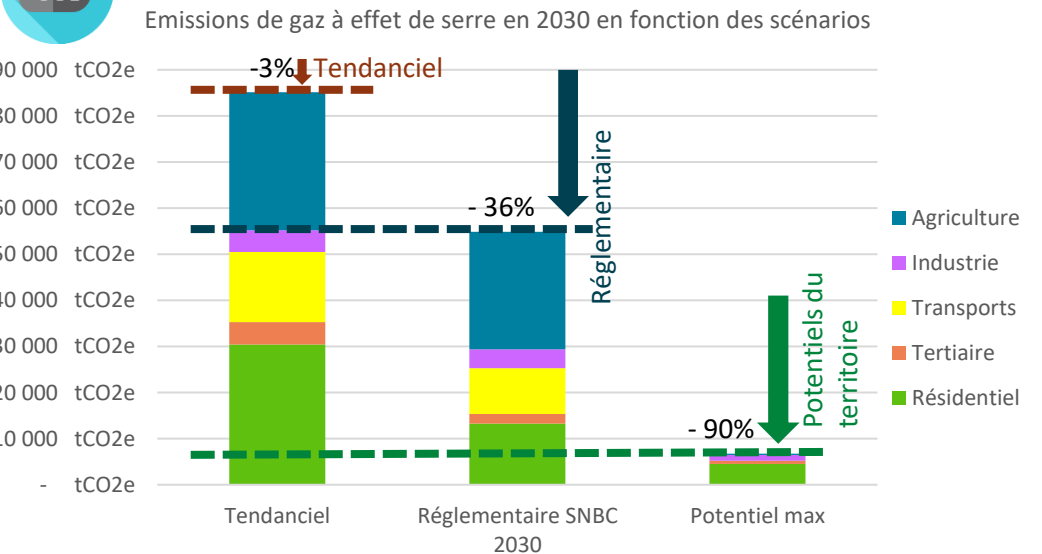
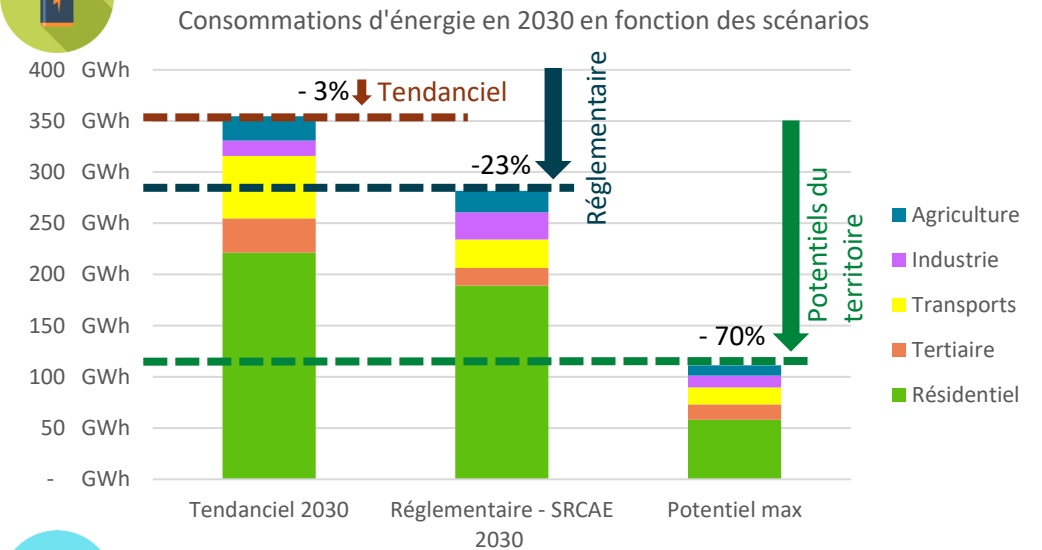
Afin d'évaluer les marges de manœuvre du territoire, et de situer la trajectoire énergie-climat définie pour le Bassée-Montois, 3 trajectoires ont été modélisées pour le territoire :

- 1. La **trajectoire tendancielle** : Poursuite des tendances observées depuis 2005
- 2. La **trajectoire réglementaire** : Déclinaisons de la Stratégie Nationale Bas Carbone et du SRCAE (Schéma Régional Climat Air Energie) de l'Île-de-France et la stratégie régionale Air Energie Climat.
- 3. Le « **Potentiel Max** » du territoire : Calcul prospectif pour chaque secteur du maximum d'économies d'énergie, d'émissions de gaz à effet de serre et de production d'énergie renouvelable atteignable.

Les détails des trajectoires 1 et 2 sont en annexe 1. Les détails de l'évaluation des potentiels max sont décrits dans le diagnostic, par secteur.

Cette comparaison montre que le territoire du Bassée-Montois a le potentiel de s'inscrire dans une trajectoire réglementaire, voire plus ambitieuse.

Ainsi la trajectoire du Bassée Montois présentée ci-après, qui décline la stratégie définie, se situe entre la trajectoire tendancielle et le potentiel max du territoire, et pourra être comparée aux trajectoires réglementaires (SNBC et SRCAE).



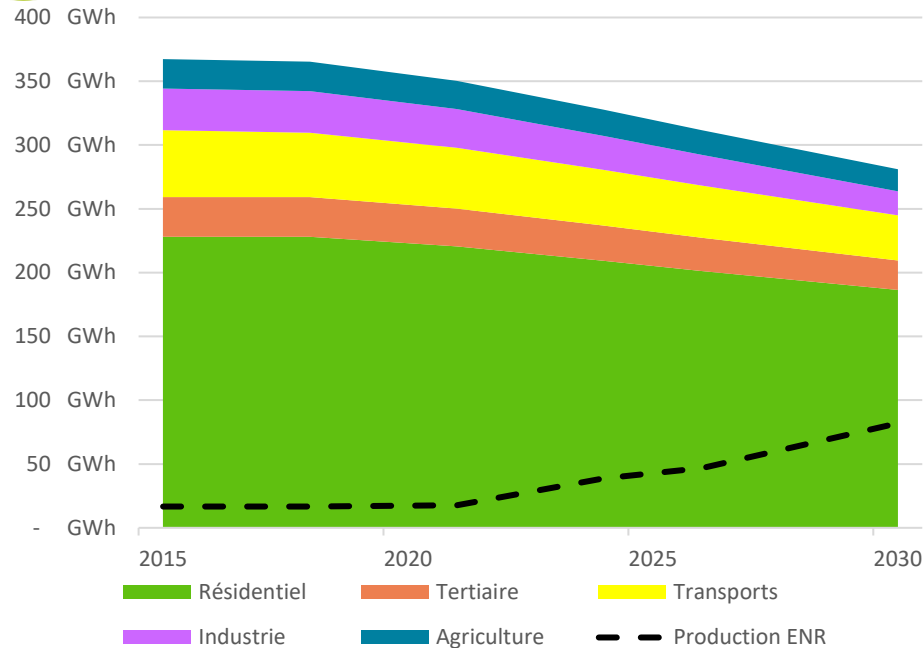


Trajectoire Bassée-Montois

Trajectoire 2020 - 2030



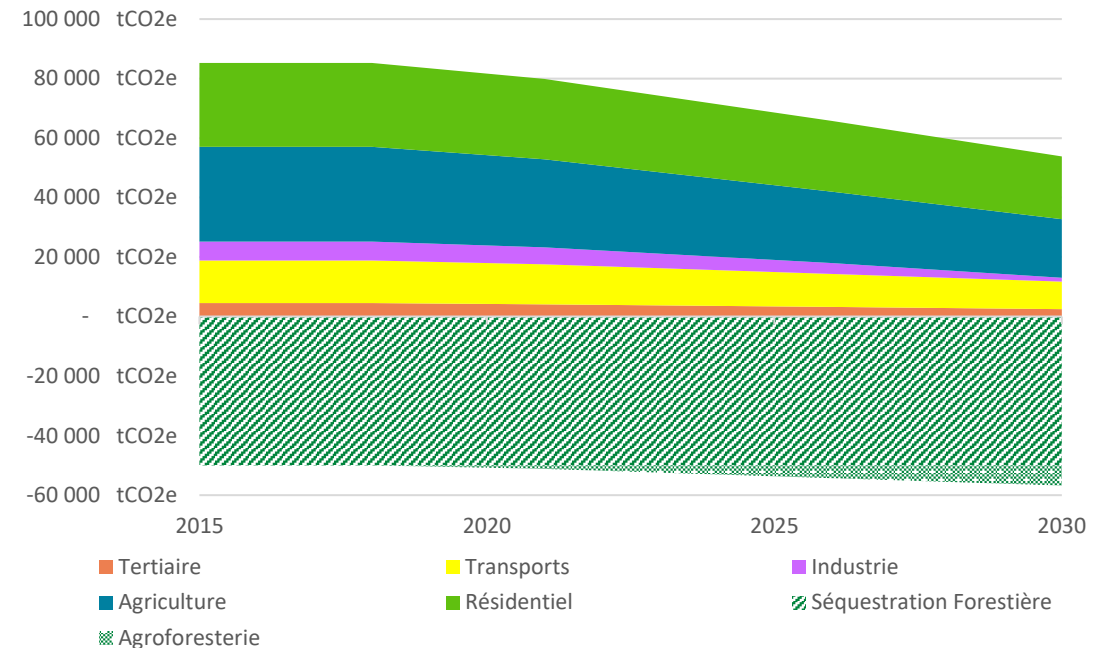
Trajectoire des consommations d'énergie du territoire définies par la stratégie Bassée-Montois



Secteur	% de variation annuelle	% 2015 – 2030
Agriculture	-2%	-25%
Résidentiel	-2%	-18%
Tertiaire	-2%	-25%
Transports	-3%	-33%
Industrie	-4%	-42%
Total	-2,2%	-24%



Trajectoire des émissions de gaz à effet de serre (et séquestration carbone) du territoire définies par la stratégie Bassée-Montois



Secteur	% de variation annuelle	% 2015 – 2030
Agriculture	-3%	-34%
Résidentiel	-3%	-27%
Tertiaire	-5%	-45%
Transports	-5%	-46%
Industrie	-7%	-58%
Total	-3,6%	-36%

Hypothèse conservatrice : aucune variation sensible des consommations d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre entre 2015 et 2020

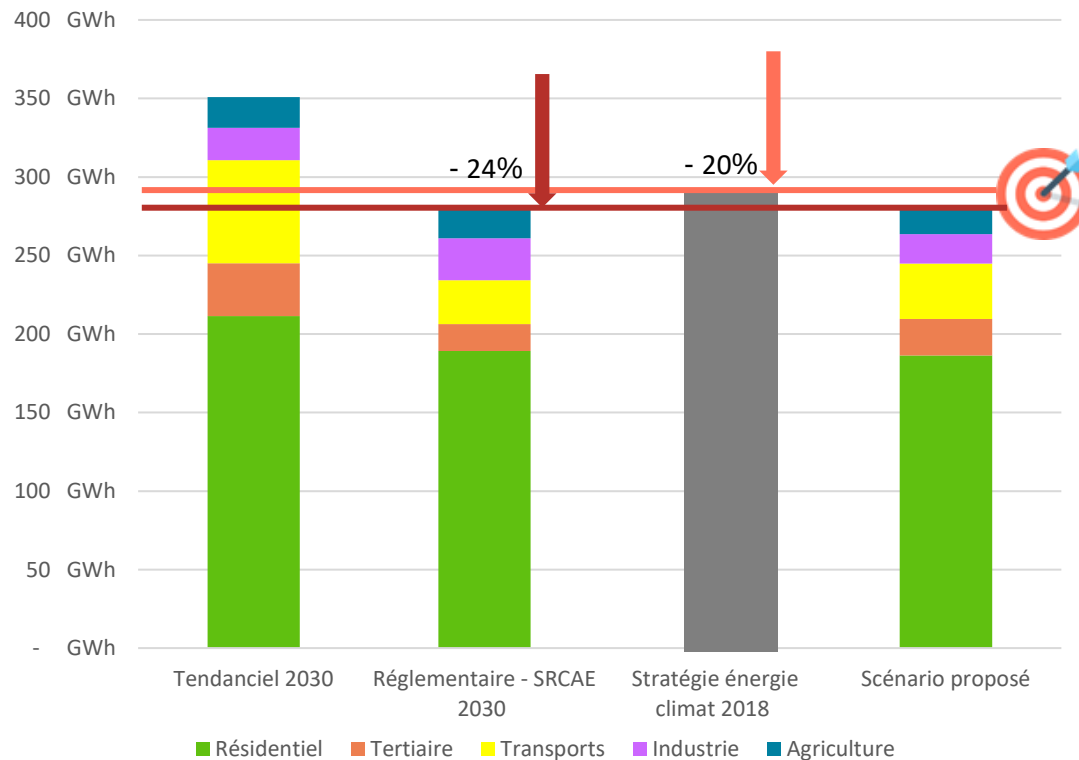


Trajectoire Bassée Montois

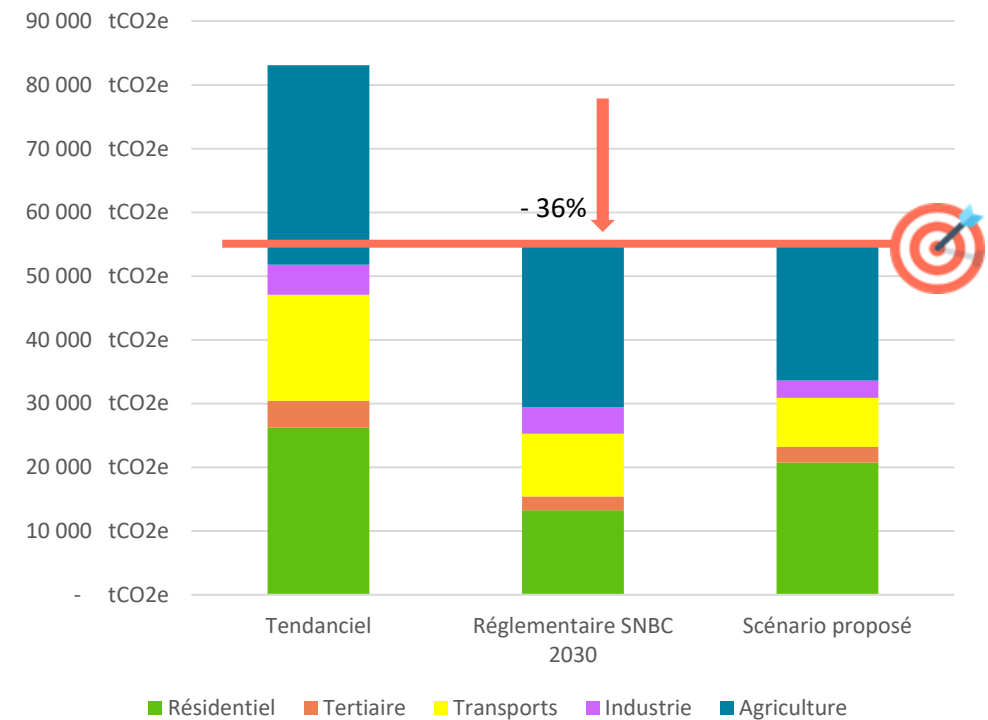
Atterrissage à 2030



Consommations d'énergie en 2030 en fonction des scénarios



Emissions de gaz à effet de serre en 2030 en fonction des scénarios



Le SRCAE fixe des objectifs pour 2020 et 2050, des objectifs sectoriels ont été extrapolés pour 2030, ces objectifs ne sont pas respectés. Le territoire du Bassée-Montois, comme toute l'Île-de-France, a un léger retard sur le démarrage des réductions de consommation d'énergie. En revanche, l'objectif de réduction réajusté en 2018 de la stratégie énergie climat de l'Île-de-France est respecté. Cet objectif n'est pas décliné par secteur.



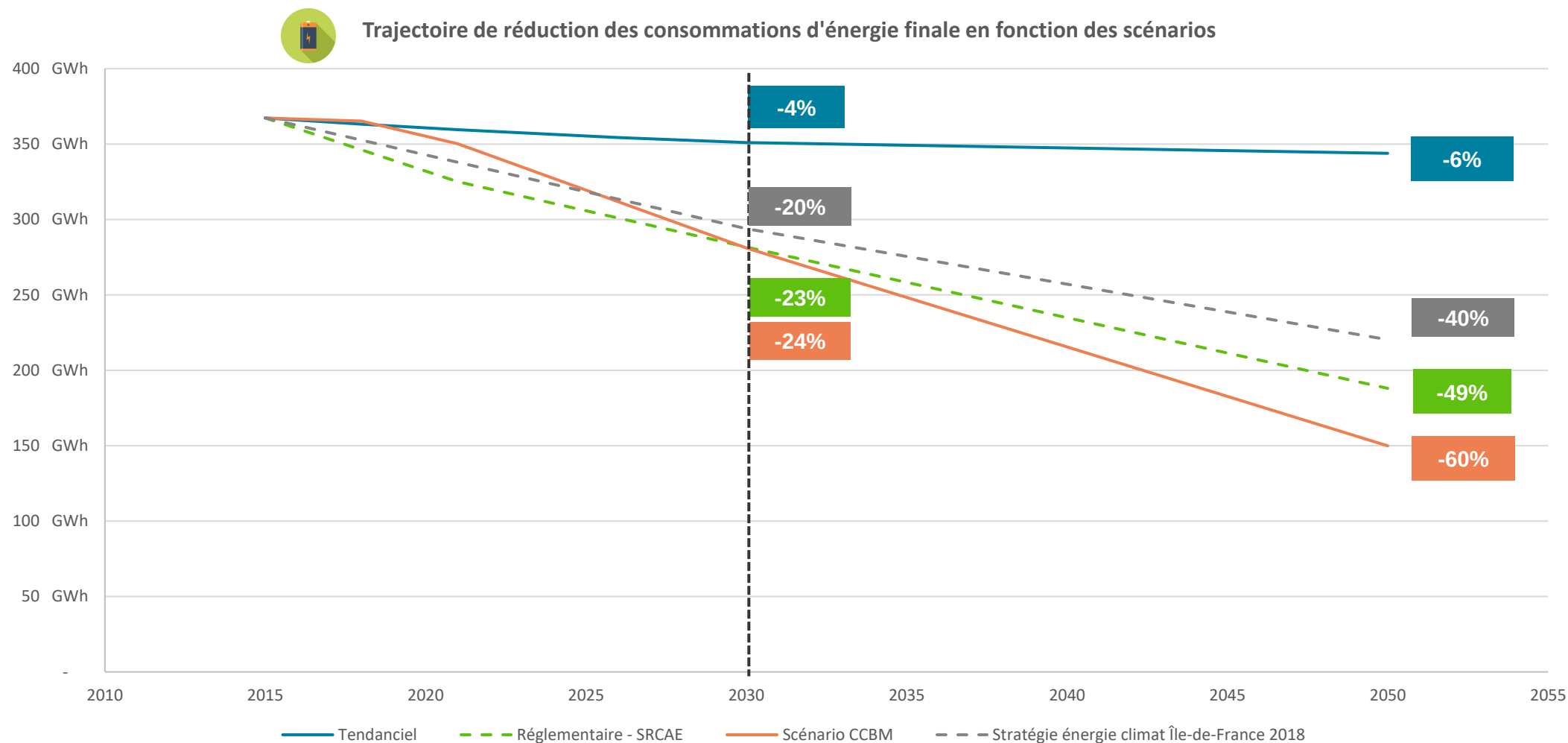
Le scénario réglementaire traduisant les objectifs sectoriels de la SNBC pour 2030 est respecté

Les objectifs réglementaires sont représentés par les barres rouges sur les graphiques, les cibles indiquent que les objectifs sont atteints dans le scénario envisagé



Consommation d'énergie- Objectifs pour 2050

En termes de réduction des consommations d'énergie finale, La stratégie Bassée-Montois permet de respecter l'objectif réajusté de la Région Île-de-France dans sa stratégie régionale énergie climat (2018) qui est de réduire de 20% la consommation d'énergie finale par rapport à 2015.



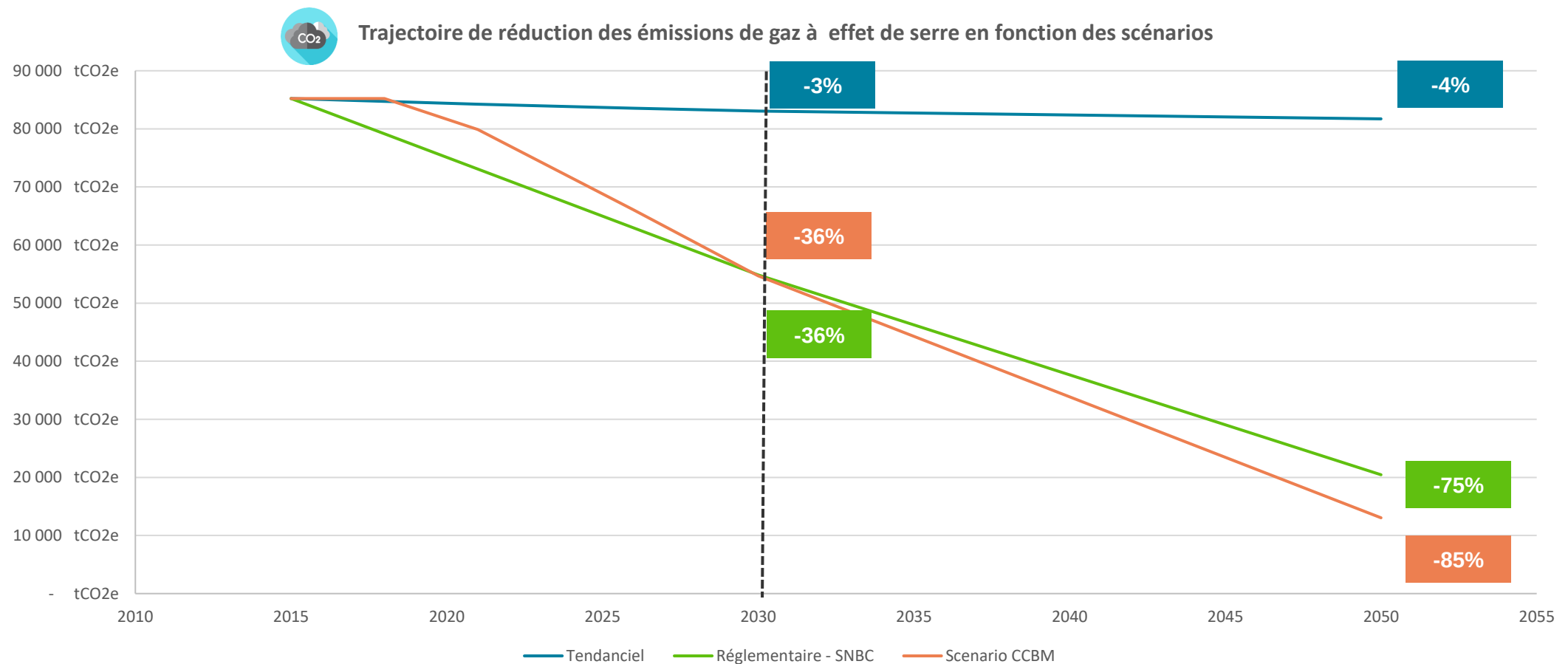


Trajectoire Bassée Montois

Emissions de gaz à effet de serre - Objectifs pour 2050

En termes de réduction des émissions de gaz à effet de serre, le scénario Bassée-Montois permet d'atteindre les objectifs nationaux de la SNBC pour 2030, avec une réduction des émissions de 37% par rapport à 2015. Pour 2050, l'application des objectifs sectoriels de la SNBC à l'échelle du territoire correspond à un objectif global de réduction des émissions de 93% par rapport à 2015.

Il est important de rappeler que les objectifs de la SNBC sont déclinés par secteur à l'échelle nationale. Ils n'ont donc pas nécessairement de pertinence à l'échelle d'un EPCI, particulièrement pour les secteurs agricoles et industriels qui ont des spécificités fortes en comparaison de la moyenne nationale.



PARTIE 2 : DÉCLINAISON PAR THÉMATIQUE



POUR CHAQUE THÉMATIQUE :

- **RAPPEL DES ENJEUX**
- **ORIENTATIONS STRATÉGIQUES**
- **OBJECTIFS STRATÉGIQUES ET OPÉRATIONNELS CHIFFRÉS**



1. Un habitat éco-rénové (1/3)

Rappel des enjeux

- **Rénover les bâtiments en anticipant les conséquences du changement climatique**

82 % des logements construits avant 1990 avec des indices de performance énergétique faibles.

- **Renouvellement des chauffages au bois pour éviter la pollution atmosphérique**

Le bâtiment est en grande partie responsable de l'émission de certains polluants atmosphériques

- **Lutte contre la précarité énergétique et mobilisation des bailleurs sociaux**

Plus de 18% des ménages en situation de vulnérabilité énergétique

- **Remplacement des modes de chauffage**

Une part importante des énergies fossiles dans la consommation énergétique (encore environ 1400 logements chauffés au fioul)

- **Réhabilitation des centres et densification de l'aménagement**

Une prédominance des logements individuels (environ 88%)

- **Développement des usages domestiques sobres en énergie**



1. Un habitat éco-rénové (2/3)

Vision stratégique pour le territoire du Bassée Montois

- La Plateforme Territoriale de Rénovation Energétique est mise en place et une montée en puissance progressive permet d'accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation, avec à terme **plusieurs conseillers techniques** et un accompagnement administratif sur les aides disponibles. Les particuliers sont mis en lien avec des artisans qualifiés et reconnus afin d'assurer une rénovation efficiente, dont les résultats sont mesurés et vérifiés par les porteurs de projets. **500 dossiers sont accompagnés d'ici la fin du Plan Climat.**
- **80% des logements sont rénovés en 2050. Dans 10 ans, il n'y a plus de logements chauffés au fioul** (aujourd'hui encore environ 1500 logements chauffés au fioul).
- Des défis sont organisés chaque année pour inciter les foyers à être sobres en énergie.
- Les particuliers sont sensibilisés et accompagnés pour favoriser le renouvellement des équipements anciens de chauffage individuel au bois
- Pour éviter les nouvelles constructions, les collectivités réhabilitent les logements vacants (8% des logements, soit 950 logements), afin de limiter l'artificialisation des sols et redonner vie aux centres-bourgs. Pour les quelques nouvelles constructions, les permis de construire imposent des critères stricts : une architecture bioclimatique, des énergies renouvelables et l'utilisation d'éco-matériaux.



1. Un habitat éco-rénové (3/3)

Objectifs pour le secteur résidentiel à 2030



Repères – chiffres clés du territoire :

- Environ 10 400 logements individuels et 900 logements collectifs sur le territoire
- 11 400 résidences principales dont 1 500 chauffées au fioul et 4 000 chauffées au gaz

Réduction 2015 - 2030	Consommations d'énergie	Émissions de gaz à effet de serre
Stratégie Bassée Montois	- 18%	- 27%
Objectifs réglementaires	- 17% (SRCAE)	- 53% (SNBC)

Situation initiale	228 GWh	28 240 tCO ₂ e
--------------------	---------	---------------------------

Axes d'action	Objectifs opérationnels pour 2030	Flux annuel moyen (entre 2021 et 2030)	Réduction en 2030 par rapport à 2015	
			Consommation d'énergie	Emissions de GES
Utilisation de sources d'énergie décarbonées dans les logements	3000 chauffages décarbonés (0 logements chauffés au fioul)	333	- GWh	-2 800 tCO ₂ e
Economies d'énergie par les usages	8 000 foyers sobres (70%)	890	-6 GWh	-850 tCO ₂ e
Rénovation énergétique des logements collectifs (label BBC rénovation)	200 logements collectifs rénovés	22	-2 GWh	-350 tCO ₂ e
Rénovation énergétique des logements individuels (label BBC rénovation)	2300 logements individuels rénovés	256	-33 GWh	-3 500 tCO ₂ e

Situation 2030	186 GWh	20 700 tCO ₂ e
----------------	---------	---------------------------



2. Une agro-vallée durable(1/3)

Rappel des enjeux

- **Accompagner les agriculteurs et communes dans l'exploitation des ressources biomasse du territoire**

Un potentiel de méthanisation important, avec notamment une première installation à Noyen-sur-Seine et un projet (Les-Ormes-en-Voulzie)

- **Renforcer les circuits courts, soutenir les producteurs locaux, agir en faveur d'une consommation responsable**
- **Diversifier la production agricole du territoire**

Des freins importants identifiés par les exploitants dans le cadre de l'étude sur la diversification des cultures (disponibilité, contraintes techniques, économiques, etc.). Un accompagnement et une incitation semble nécessaire.

- **Promouvoir des pratiques agricoles alternatives (diminution des intrants azotés et séquestration carbone)**
- **Préserver la qualité des sols**
- **Anticiper les conséquences du changement climatique pour augmenter la résilience des cultures**
- **Valoriser l'utilisation de la biomasse à usages autres qu'alimentaire (énergie, biomatériaux...)**



2. Une agro-vallée durable (2/3)

Vision stratégique pour le territoire du Bassée Montois

- Les agriculteurs sont accompagnés par des conseillers techniques (de la Chambre d'Agriculture par exemple) dans un changement de pratiques pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, grâce à des pratiques nouvelles
- La production d'énergie renouvelable (photovoltaïque sur hangars agricoles en particulier) permet d'apporter un complément de revenu aux agriculteurs.
- Le développement soutenu des haies, de l'agroforesterie et de l'agriculture de conservation permet d'augmenter la séquestration carbone du territoire.
- L'étude menée auprès des agriculteurs du territoire sur la diversification des cultures est mise en application : un véritable plan de diversification de la production agricole et des assolements permet de développer des filières alimentant une consommation locale. L'objectif est de tendre vers **une consommation au plus près de la production** en développant les débouchés en circuit court, **revalorisant ainsi l'agriculture du territoire.**
- La restauration collective et **l'ensemble de la population favorise les produits locaux et de saison (en circuit de proximité)**
- Des synergies se développent entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire : revente d'énergie, séquestration carbone, alimentation locale, circuits courts et vente directe... afin de **revaloriser le rôle de l'agriculture sur le territoire.**
- La collectivité coordonne des actions sur l'alimentation durable et les biomatériaux avec des partenaires locaux y compris dans des collectivités voisines
- Les exploitations sont moins impactées par les sécheresses grâce à une réflexion globale sur la ressource en eau et des espèces adaptées au climat futur. Les exploitations sont plus petites et plus diversifiées pour être plus résilientes face aux aléas.



2. Une agro-vallée durable(3/3)

Objectifs pour le secteur agriculture en 2030



Repère : Environ 25 000 ha de surface agricole utile (SAU) et 290 exploitations (diagnostic agricole 2019)

Réduction 2015 - 2030	Consommations d'énergie	Émissions de gaz à effet de serre
Stratégie Bassée Montois	- 25%	- 34%
Objectifs réglementaires	- 10% (SRCAE)	- 20% (SNCBC)

Situation initiale	23 GWh	31 800tCO ₂ e
--------------------	--------	--------------------------

Axes d'actions	Objectifs opérationnels pour 2030	Flux annuel moyen (2021 → 2030)	Réduction en 2030 par rapport à 2016	
			Consommation d'énergie	Emissions de GES
Réduire les consommations d'énergie sur l'exploitation, les bâtiments et équipements agricoles	Environ 150 exploitations accompagnées sur au moins une de ces pratiques (50% des exploitations)	16 exploitations par an	- 6 GWh	-11 000 tCO ₂ e
Diminuer l'utilisation des intrants de synthèse				
Utiliser des effluents d'élevage pour la méthanisation				
Accroître la part de légumineuses en grande culture et dans les prairies				
Développer les techniques culturales sans labour				
Introduire davantage de cultures intermédiaires, cultures intercalaires et bandes enherbées				
Optimiser la gestion des prairies				
Développer l'agroforesterie de faible densité(30 à 50 arbres/ha) et les haies pour la séquestration	1000 ha de SAU sont en agroforesterie	12 ha	- GWh	- 1 400 tCO ₂ e

Situation 2030 (hors séquestration)	17 GWh	21 000 tCO ₂ e
--	--------	---------------------------

3. Un territoire accessible et une mobilité plus propre (1/3)



Rappel des enjeux

- **Diminuer les besoins de déplacement**
- **Mutualiser les moyens de déplacements (par ex. covoiturage pour déplacements domicile-travail)**

Une part importante de la voiture dans les déplacements domicile travail. 92% des foyers possèdent au moins une voiture.

- **Continuer de développer des infrastructures pour les modes doux (marche, vélo)**
- **Renouveler le parc vers des véhicules particuliers et utilitaires à faible émission et faible consommation**

Le secteur du transport est entièrement dépendant des produits pétroliers.

- **Développer l'intermodalité au niveau des gares**
- **Continuer de travailler avec les intercommunalités voisines pour faciliter l'accès aux grands pôles entourant le territoire**



3. Un territoire accessible et une mobilité plus propre (1/3)

Vision stratégique pour le territoire du Bassée Montois

- **La densification des centres et la réhabilitation des commerces de proximité réduisent les distances parcourues au quotidien et facilitent les déplacements courts à vélo ou à pied.**
- **Des services et aménagements (liaisons inter et intra territoriales) sont développés afin de favoriser les modes actifs.**
- Le développement de bornes de recharges électrique incite des habitants à renouveler leur véhicule.
- Le territoire s'inscrit dans la dynamique départementale de développement de la mobilité bioGNV.
- Les transporteurs s'engagent dans le changement de moteurs de leurs poids lourds.
- Le covoiturage est facilité par un réseau de mise en relation et par des aires de covoiturage sur la CCBM.
- Post pandémie, le télétravail reste d'usage dans les emplois tertiaires sous une forme raisonnable.
- Le projet Bray-Nogent aboutit à une grande intermodalité entre les modes fluvial et routier pour le transport de marchandise ce qui optimise les flux logistiques locaux.
- Les entreprises sont incitées à mettre en place le covoiturage et le forfait mobilité durable.
- **D'ici 2030 plus de 30% des véhicules circulant sur le territoire sont à faibles émissions de CO2.**



3. Un territoire accessible et une mobilité plus propre (1/3)

Objectifs pour le secteur des transports routiers à 2030

Réduction 2015 - 2030	Consommations d'énergie	Émissions de gaz à effet de serre
Stratégie Bassée Montois	- 33%	- 46%
Objectifs réglementaires	- 47% (SRCAE)	- 31% (SNCBC)

Situation initiale	53 GWh	14 300 tCO2e
-----------------------	--------	--------------

Axes d'actions	Objectifs opérationnels pour 2030	Flux annuel moyen (2021 → 2030)	Réduction en 2030 par rapport à 2016	
			Consommation d'énergie	Emissions de GES
Diminution des besoins de déplacements	Baisse des besoins de déplacement de 8%	-0,9%	-2 GWh	-530 tCO2e
Eco-conduite	50% des conducteurs pratiquent l'écoconduite	5,6%	-4 GWh	-950 tCO2e
Développement des modes de déplacement doux (vélo, marche)	+2 points de part modale pour les modes de déplacement doux	0,2 points	-1 GWh	-100 tCO2e
Développement des transports en commun	+ 2 points de part modale pour les transports en commun	0,2 points	0 GWh	-75 tCO2e
Développement du covoiturage	2 personnes / voiture en moyenne (contre 1,3 estimé aujourd'hui)	0,04	-3 GWh	-300 tCO2e
Développement des véhicules à faibles émissions	30% du parc de véhicules actuels renouvelés vers des véhicules à faible émissions et moindre consommation	3,3%	-1 GWh	-1 500 tCO2e
Diminution des besoins de transports de marchandises	Baisse de 8% des besoins en transport de marchandises et véhicules utilitaires	-0,9%	-2 GWh	-590 tCO2e
Développement des véhicules à faibles émissions	30% du parc actuel renouvelés vers des véhicules à faible émissions et moindre consommation	3,3%	-3 GWh	-2 600 tCO2e
Situation 2030			35 GWh	7 700 tCO2e

4. Une économie locale durable, un éco-tourisme et moins de déchets (1/4)



Rappel des enjeux

- **Formation des artisans aux métiers liés à la transition énergétique et développement de nouvelles filières** (rénovation, construction biomatériaux, réparation, installation énergie renouvelable...)
- **Réduction des consommations d'énergie des industries**
- **Développement des services et commerces de proximité**
- **Performance énergétique et sobriété des usages dans le bâti tertiaire**
- **Développement de l'économie circulaire et l'écologie industrielle**
- **Réduction des déchets de l'économie locale (BTP en particulier)**

4. Une économie locale durable, un éco-tourisme et moins de déchets (1/4)



Vision stratégique pour le territoire du Bassée Montois

- Une communication sur les dispositifs d'aide est réalisée pour inciter les entreprises à mettre en place des actions.
- Des acteurs économiques exemplaires inspirent les autres acteurs et des aides sont mises en place pour les petits établissements.
- Une véritable démarche d'économie circulaire est menée sur le territoire de Bassée Montois, réduisant considérablement les déchets des professionnels (BTP) et particuliers. Des filières nouvelles valorisant ces ressources locales se créent.
- Réparation et réemploi sont mis en place avec des ressourceries dans les 2 pôles du territoire.
- **100% des industries et artisans sont démonstrateurs d'efficacité énergétique** et d'économies de consommations d'eau grâce à des changements d'équipement (fours, moteurs, etc.) et optimisation des procédés.
- Les bâtiments tertiaires privés sont alimentés à **100% en électricité et chaleur renouvelables** et récupèrent l'eau de pluie.
- Les commerces et services de proximité sont redéveloppés dans les communes.
- Un Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est mis en œuvre, avec l'obligation de tri et valorisation à la source ou de collecte sélective des biodéchets.
- Le tri sélectif est généralisé et une véritable culture du vrac se met en place chez les habitants et les commerces pour réduire les emballages, et permet avec la redevance incitative, la formation et la valorisation des déchets organiques de **diviser par 2 la quantité d'ordures ménagères d'ici 10 ans.**
- De nouveaux savoirs faire sont développés afin de répondre aux forts besoins de la transition énergétique : rénovation, écomatériaux et écoconstruction, énergies renouvelables, économie circulaire, recyclage, ingénierie technique, animation... **Les nouvelles filières durables structurent le développement économique du territoire.**
- Une évolution vers un territoire **écotouristique** en misant sur le vélotourisme et la mise en valeur du patrimoine naturel du Bassée Montois.

4. Une économie locale durable, un éco-tourisme et moins de déchets (1/4)



Objectifs pour le secteur tertiaire à 2030



Repère : surface tertiaire du territoire estimée à 180 000 m²



Réduction 2015 - 2030	Consommations d'énergie	Émissions de gaz à effet de serre
Stratégie Bassée Montois	- 25%	- 45%
Objectifs réglementaires	- 40% (SRCAE)	- 53% (SNCBC)

Situation initiale	31 GWh	4 530 tCO ₂ e
--------------------	--------	--------------------------

Axes d'actions	Objectifs opérationnels pour 2030	Flux annuel moyen (2021 → 2030)	Réduction en 2030 par rapport à 2016	
			Consommation d'énergie	Emissions de GES
Utilisation de sources de chauffage décarbonées	Suppression totale du chauffage au fioul et conversion de modes de chauffage fossiles à des modes décarbonés (~50 000 m ² de tertiaire concernés)	5 500 m ²	- GWh	-810 tCO ₂ e
Economies d'énergie par les usages	55% des bâtiments tertiaires sobres (~100 000 m ² de tertiaire concernés)	11 000 m ²	-2 GWh	-170 tCO ₂ e
Rénovation énergétique des bâtiments tertiaires (label BBC rénovation)	40% des bâtiments tertiaires rénovés (~80 000 m ² de tertiaire concernés)	8 900 m ²	-4 GWh	-800 tCO ₂ e
Mutualisation des services et des usages	30% des espaces tertiaires partagés et mutualisés (~50 000 m ²)	5 500 m ²	-1 GWh	-180 tCO ₂ e
Performance énergétique et extinction de l'éclairage public	50% des points lumineux concernés	6%	-1 GWh	-85 tCO ₂ e

Situation 2030	23 GWh	2 500 tCO ₂ e
----------------	--------	--------------------------

4. Une économie locale durable, un éco-tourisme et moins de déchets (1/4)



Objectifs pour le secteur industriel à 2030



Réduction 2015 – 2030	Consommations d'énergie	Émissions de gaz à effet de serre
Stratégie Bassée Montois	- 42%	- 55%
Objectifs réglementaires	- 18% (SRCAE)	- 35% (SNCBC)

Situation initiale	33 GWh	6 400tCO2e
--------------------	--------	------------

Objectifs opérationnels à 2030	Réduction en 2030 par rapport à 2016	
	Consommation d'énergie	Emissions de GES
Sobriété, efficacité énergétique et décarbonation de l'énergie dans l'industrie	- 14 GWh	- 7 500 tCO2e

Situation 2030	19 GWh	2 880 tCO2e
----------------	--------	-------------



5. Un développement des énergie renouvelables (1/3)

Rappel des enjeux

- Une faible production d'énergie sur le territoire.

En 2017, il s'agissait d'environ **16,6 GWh** (méthanisation et installations solaires photovoltaïques) ce qui représente environ 4,5% de la consommation d'énergie. Le site de Noyen-sur-Seine a été mis en service fin 2017, avec injection de biométhane sur le réseau de transport de gaz (GRT Gaz), la capacité d'injection de ce site est de 16 GWh/an.

- Une présence très faible du solaire et de la géothermie très basse énergie (pompes à chaleur)
- Des projets en cours de développement

Dont notamment un projet de méthanisation sur la commune de Les-Ormes-sur-Voulzie, installation à la ferme, avec injection de biométhane.

- Des ressources renouvelables riches et variées : biomasse, solaire, éolien...

Au total, un potentiel estimé à plus de 100 GWh.

Repères (contexte national, régional) :

La Région Île-de-France vise la multiplication par 3 de la part globale des EnR dans la consommation énergétique régionale, en portant leur contribution à 40% de cette consommation dont 20% produite localement.

A l'échelle nationale, la programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) fixe l'objectif de 33 % de consommation d'énergie d'origine renouvelable en 2030.



5. Un développement des énergie renouvelables (1/3)

Vision stratégique pour le territoire du Bassée Montois

- Une étude approfondie identifie les **sites propices à de grandes installations de solaire PV** d'abord sur des surfaces artificialisées ou pseudo-artificialisées (grandes toitures, parkings, friches industrielles et anciennes carrières ou encore surfaces en eau artificielles) et des premiers projets photovoltaïques se développent sur la CCBM ainsi que des **petits projets de méthaniseurs**, tout en préservant son patrimoine paysager, bâti et ses ressources naturelles.
- Les sujets les plus délicats (fermes solaires, méthanisation, éoliennes) font l'objet d'une **concertation poussée, d'expérimentation démonstratrices** afin d'obtenir une adhésion
- Le **rôle de coordinateur** assuré par la collectivité garantit un développement structuré et cohérent des énergies renouvelables, avec une prise en compte des enjeux de stockage et de développement de réseaux.
- Des **projets de géothermie, réseaux de chaleur communaux et chaufferies bois** voient le jour, avec une attention sur des équipements performant, un approvisionnement le plus local possible et une gestion durable des forêts.
- Les financements **participatifs** régulièrement proposés aux citoyens facilitent le développement des projets et leur acceptation.



5. Un développement des énergie renouvelables (1/3)

Objectifs de production d'énergie renouvelable à horizon 2030

Objectif stratégique 2030

→ 90 GWh d'énergie renouvelable produite sur le territoire

Production annuelle détaillée - horizon 2030

- Aujourd'hui, 17 GWh produit grâce à la méthanisation et au solaire. Le projet de méthanisation à Les-Ormes-sur-Voulzie représenterait environ 12,4 GWh supplémentaires.
- + **45 GWh en biomasse (méthanisation, bois énergie)**
- + **35 GWh en solaire (PV et thermique)**
- + **5 GWh géothermie/PAC**
- + **5 GWh récupération de chaleur**

Objectifs opérationnels associés

(une illustration des objectifs chiffrés nécessaires afin d'atteindre les objectifs visés)

- Solaire PV sur les toitures d'environ 1500 bâtiments (bâtiments agricoles, logements, grandes toitures du tertiaire ou de l'industrie)
- Solaire au sol sur des friches industrielles ou parking ou d'autres surfaces artificialisées type parking
- Solaire thermique sur environ 500 bâtiments
- 1 projet de méthaniseur supplémentaire
- 2 projets de chaufferies bois
- 500 logements convertis à des installations type PAC/géothermie
- 1-2 projets de récupération de chaleur (reconversion forages de pétrole par exemple)

2030

Scénario CCBM

Objectif PPE

Objectif stratégie régionale



Production et consommation
d'énergie renouvelable en 2030

90 GWh d'énergie produite localement
Soit 32% de la consommation

93 GWh ⚠
Soit 33% de la consommation

56 GWh ✓
Soit 20% de la consommation
d'énergie produite localement

Le territoire du Bassée Montois, comme toute l'Île-de-France, a un retard important concernant l'atteinte des objectifs de production d'énergie renouvelable. En 2021, seul el projet de méthanisation (les-Ormes-sur-Voulzie) est déjà en cours de développement, il devrait porter la production locale d'énergie renouvelable à 30 GWh. Compte tenu du temps nécessaire entre l'émergence d'un projet et la mise en service de l'unité de production, un passage de 17 GWh à 90 GWh de production locale en 9 ans semble être un cap à la fois réaliste et ambitieux.

PPE : Programmation pluriannuelle de l'énergie

6. Des espaces et ressources naturelles préservés et valorisés (forêts, biodiversité, eau)



Vision stratégique pour le territoire du Bassée Montois

- Une attention particulière est donnée sur la capacité des écosystèmes naturels à s'adapter au climat et sur la lutte contre les espèces invasives
- L'approvisionnement en eau des écosystèmes de zones humides de la Bassée est garanti
- Des arbres sont plantés ; les essences choisies sont adaptées au climat futur et aux sécheresses
- Une gestion durable de la filière bois-énergie est structurée, avec une meilleure valorisation du bois de haies bocagères. Les continuités écologiques sont maintenues et une attention particulière est mise sur la préservation de la biodiversité ordinaire
- **Le patrimoine naturel est préservé et contribue à augmenter la séquestration carbone du territoire, le territoire absorbe l'équivalent de 100% de ses émissions annuelles de CO2 d'ici 10 ans. (aujourd'hui 57%)**
- Les agriculteurs, acteurs publics, entreprises et habitants contribuent à leur échelle à la récupération des eaux de pluie, et des récupérateurs d'eau sont proposés aux citoyens et agriculteurs.
- **La biodiversité est un enjeu majeur du territoire**, les continuités écologiques sont rétablies (trame verte et bleue, trame noire) et des réservoirs de biodiversité sont créés sur le territoire.
- Les espaces naturels et zones humides préservées permettent de limiter les risques d'inondation ou de crues augmentés par l'artificialisation passée

Objectifs opérationnels associés:

- *Dans 10 ans, 100% des émissions de GES sont séquestrées sur le territoire contre 57% aujourd'hui, objectif atteint par une très légère hausse de la capacité de stockage de carbone du territoire (+1400 tCO2e) et une baisse importante des émissions.*



Comme point de comparaison la Région Île-de-France vise zéro émissions nettes d'ici 2050

7. Des collectivités exemplaires (intercommunalité et communes)

Vision stratégique pour le territoire du Bassée Montois

- Tous les agents et élus sont formés et sensibilisés aux questions climatiques et énergétiques
- Un service Climat-énergie est créé et tous les services intègrent les enjeux énergie-climat dans leur métier (voirie, espaces verts, services techniques, culture, aménagement, urbanisme, développement économique...)
- Tous les événements de la collectivité proposent des solutions de covoiturage pour y accéder et bannissent les emballages jetables
- Une grande part de produits locaux et/ou bio dans la restauration collective.
- L'ensemble des marchés publics contient des critères environnementaux
- La collectivité est pionnière sur des solutions environnementales innovantes (biomatériaux, architecture bioclimatique, énergie renouvelable, bâtiments passifs...). Les agents et élus partagent une **culture de la sobriété énergétique**. Elle inspire des solutions locales auprès de tous les acteurs et habitants.

8. Une culture commune et une mobilisation de tous les acteurs



Vision stratégique pour le territoire du Bassée Montois

- 1 agent de la collectivité est chargé de l'animation du territoire, et anime régulièrement des ateliers sur les thématiques du Plan Climat.
- Les élus sont tous mobilisés pour la mise en œuvre du Plan Climat, notamment les élus référents qui dans chaque commune portent le plan d'actions à l'échelle communale. Chaque VP se voit aussi attribué le pilotage des actions en lien avec sa vice présidence.
- La mise en œuvre des actions fait l'objet d'une large communication sur la durée et par divers médias dans les établissements scolaires, entreprises, auprès des habitants... Des temps de mobilisation y sont consacrés. Les acteurs du territoire sont informés, sensibilisés aux bonnes pratiques (énergie, déchets, eau) et incités à agir et à contribuer aux objectifs du Plan Climat.
- Les associations locales sont parties prenantes et complètent l'action publique.
- Les élus et agents de la collectivité sont également sensibilisés aux enjeux du PCAET et impliqués dans sa mise œuvre. L'ensemble des mairies est formé à rediriger vers les dispositifs mis en place sur le territoire sur chacune des thématiques du Plan Climat
- Un comité de suivi interne est mis en place.

ANNEXE 1 : TRAJECTOIRES ÉNERGIE-CLIMAT PROSPECTIVES DU TERRITOIRE



Le scénario réglementaire

Description

Le scénario réglementaire montre l'ambition à fournir au regard des volontés régionales et nationales.

Hypothèses :

- Application au territoire des objectifs du SRCAE de la région Île-de-France pour la consommation d'énergie finale
- Déclinaison sectorielle des efforts issue de la SNBC (Stratégie nationale bas carbone) pour les émissions de gaz à effet de serre.

Résultats :

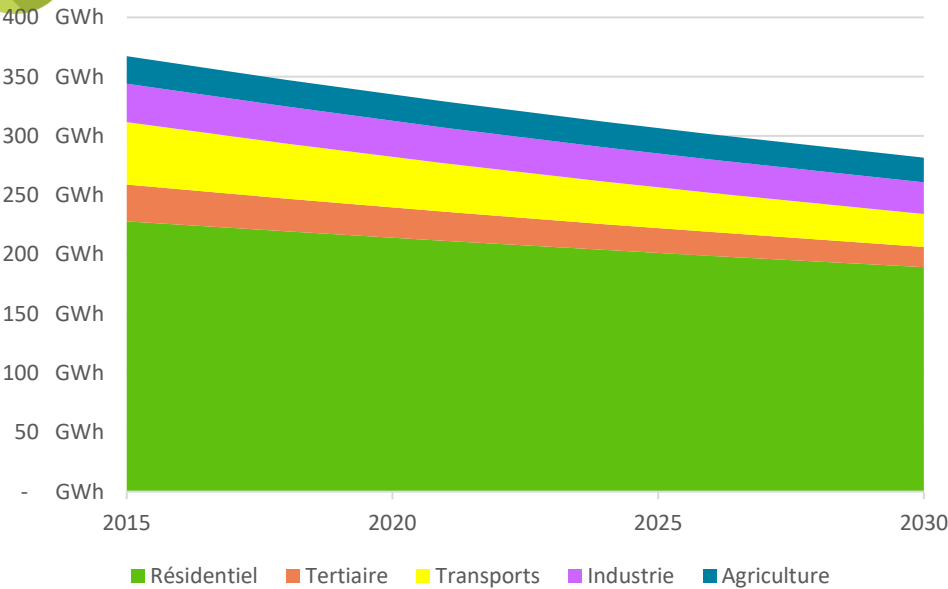
- Les consommations d'énergie baissent de **23%** entre 2015 et 2030.
- Les émissions de gaz à effet de serre baissent de **36%** entre 2015 et 2030.

Le scénario réglementaire

Trajectoire 2015 - 2030



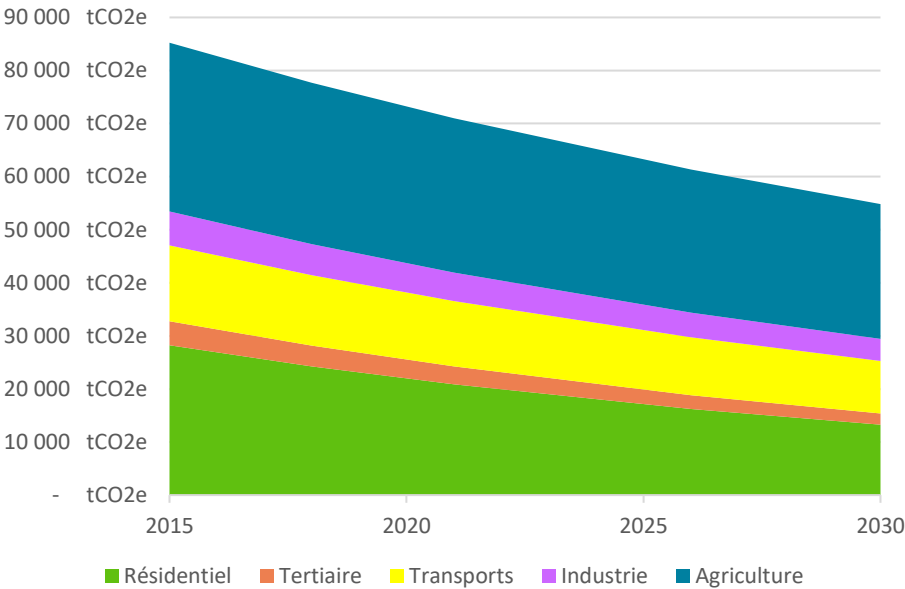
Consommation d'énergie finale (scénario réglementaire)



Secteur	% de variation annuelle	% 2015 – 2030
Agriculture	-0,7%	-10%
Résidentiel	-1,2%	-17%
Tertiaire	-3,9%	-45%
Transports	-4,1%	-47%
Industrie	-1,3%	-18%
Total	-1,8%	-23%



Emissions de gaz à effet de serre (scénario réglementaire)



Secteur	% de variation annuelle	% 2015 – 2030
Agriculture	-1,5%	-20%
Résidentiel	-4,9%	-53%
Tertiaire	-4,9%	-53%
Transports	-2,4%	-31%
Industrie	-2,8%	-35%
Total	-2,9%	-36%

Le scénario « urgence climatique »

Ce qu'il faudrait faire pour s'aligner sur les recommandations du GIEC

Les trajectoires « urgence climatique » : **limiter le réchauffement climatique à une augmentation de la température moyenne à la surface de la Terre de 1,5°C ou 2°C par rapport au niveau préindustriel.**

Demandant plus d'efforts que les trajectoires réglementaires, s'aligner sur ces trajectoires nécessite de « sortir du cadre » et d'imaginer des **changements importants dans l'organisation de la société.**

Trajectoire 1,5°C

Objectif : Ne pas dépasser 1,5°C de réchauffement climatique d'ici 2100.

Seule cette trajectoire permet d'envisager un avenir sans dégradation majeure des écosystèmes.

Trajectoire 2°C

Objectif : Ne pas dépasser 2°C de réchauffement climatique d'ici à 2100.

Une trajectoire 2°C **ne permet pas d'éviter des dégradations importantes des écosystèmes** et nécessite de mettre en œuvre des **mesures d'adaptation** conséquentes pour faire face aux changements des paramètres géophysiques.

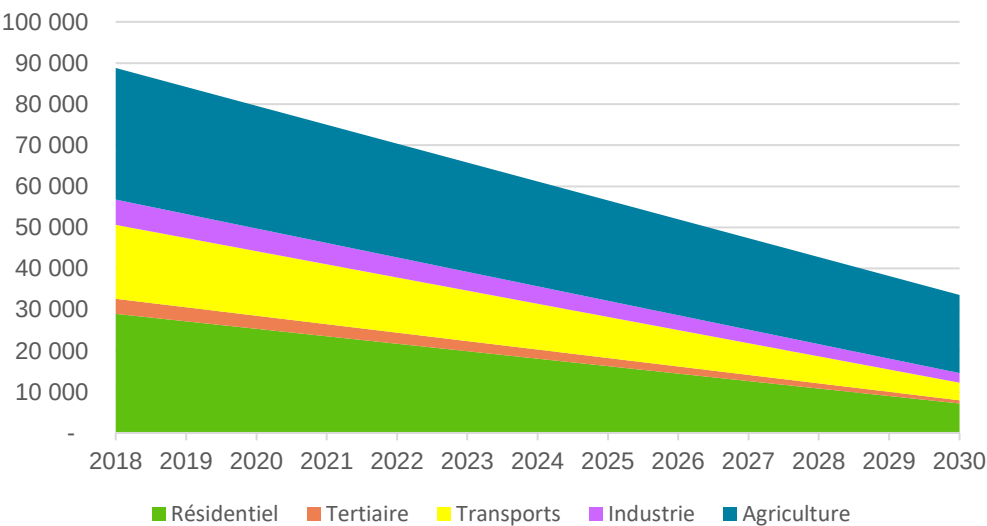
Une telle trajectoire devrait **éviter un risque d'emballement climatique.**

Sources : Ces trajectoires sont issues des données scientifiques présentées dans le rapport spécial 1,5°C publié par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (en Octobre 2018).

Le scénario « urgence climatique »

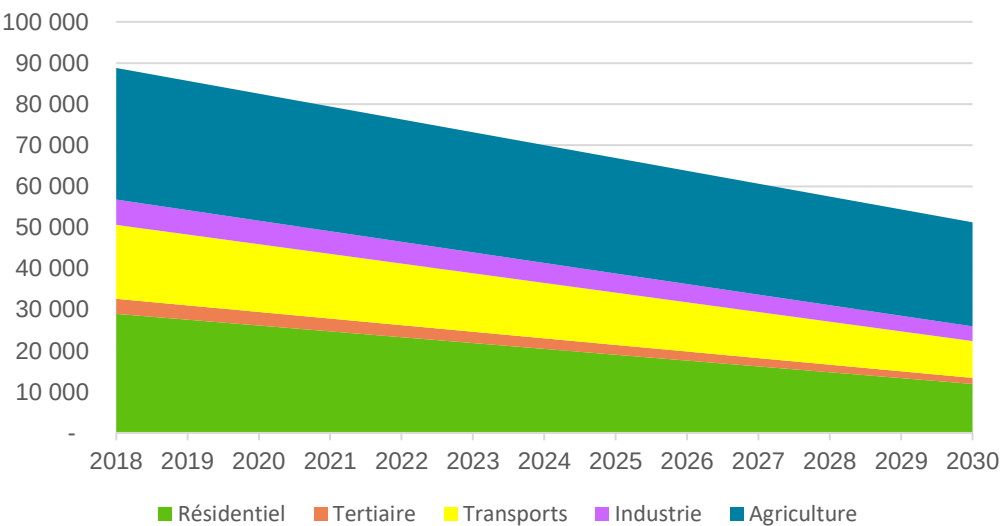
Ce qu'il faudrait faire pour s'aligner sur les recommandations du GIEC

Scénario de réduction des émissoins de GES compatible avec une trajectoire 1,5°C - CCBM



Secteur	% 2015 – 2030	% 2015 – 2050
Agriculture	-41%	-79%
Résidentiel	-75%	-97%
Tertiaire	-78%	-98%
Transports	-76%	-98%
Industrie	-63%	-96%
Total	-62%	-91%

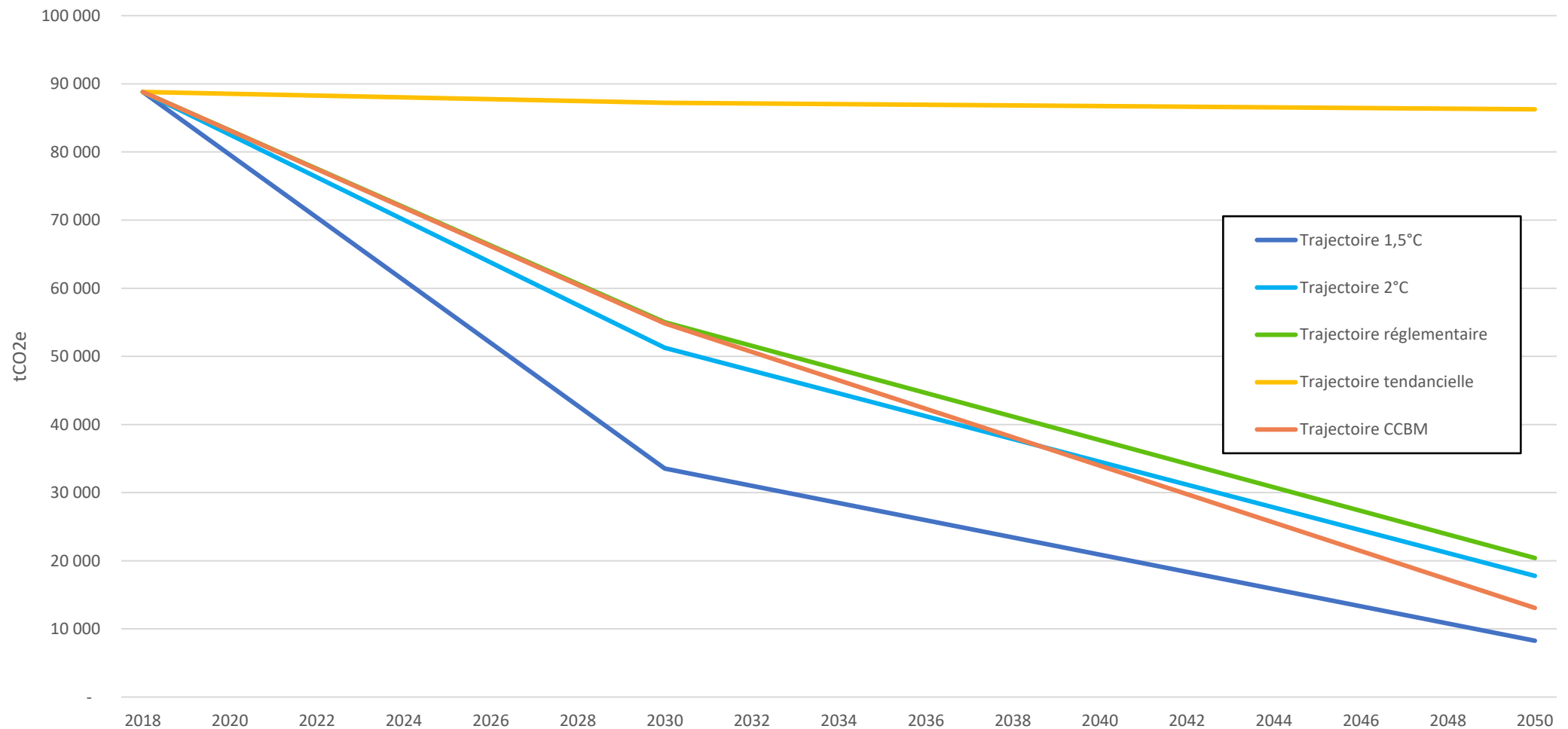
Scénario de réduction des émissoins de GES compatible avec une trajectoire 2°C - CCBM



Secteur	% 2015 – 2030	% 2015 – 2050
Agriculture	-21%	-56%
Résidentiel	-59%	-94%
Tertiaire	-60%	-94%
Transports	-50%	-97%
Industrie	-42%	-81%
Total	-42%	-80%

Scénarios à horizon 2050

Comparaison des trajectoires de réduction des émissions de GES à horizon 2050



SCÉNARIOS STRATÉGIQUES



CONSTRUIRE LA STRATÉGIE DE LA CCBM

8 thématiques



1. Habitat et urbanisme 
2. Agriculture et alimentation 
3. Mobilité 
4. Economie locale, tourisme et déchets 
5. Production d'énergie renouvelables 
6. Préservation des espaces et ressources naturelles (forêts, eau) 
7. Exemplarité des collectivités (intercommunalité et communes) 
8. Culture commune et mobilisation des acteurs 

Une question commune :

Quelle **vision** pour notre territoire **à long terme** pour **guider** la transition énergétique et l'action climatique ?

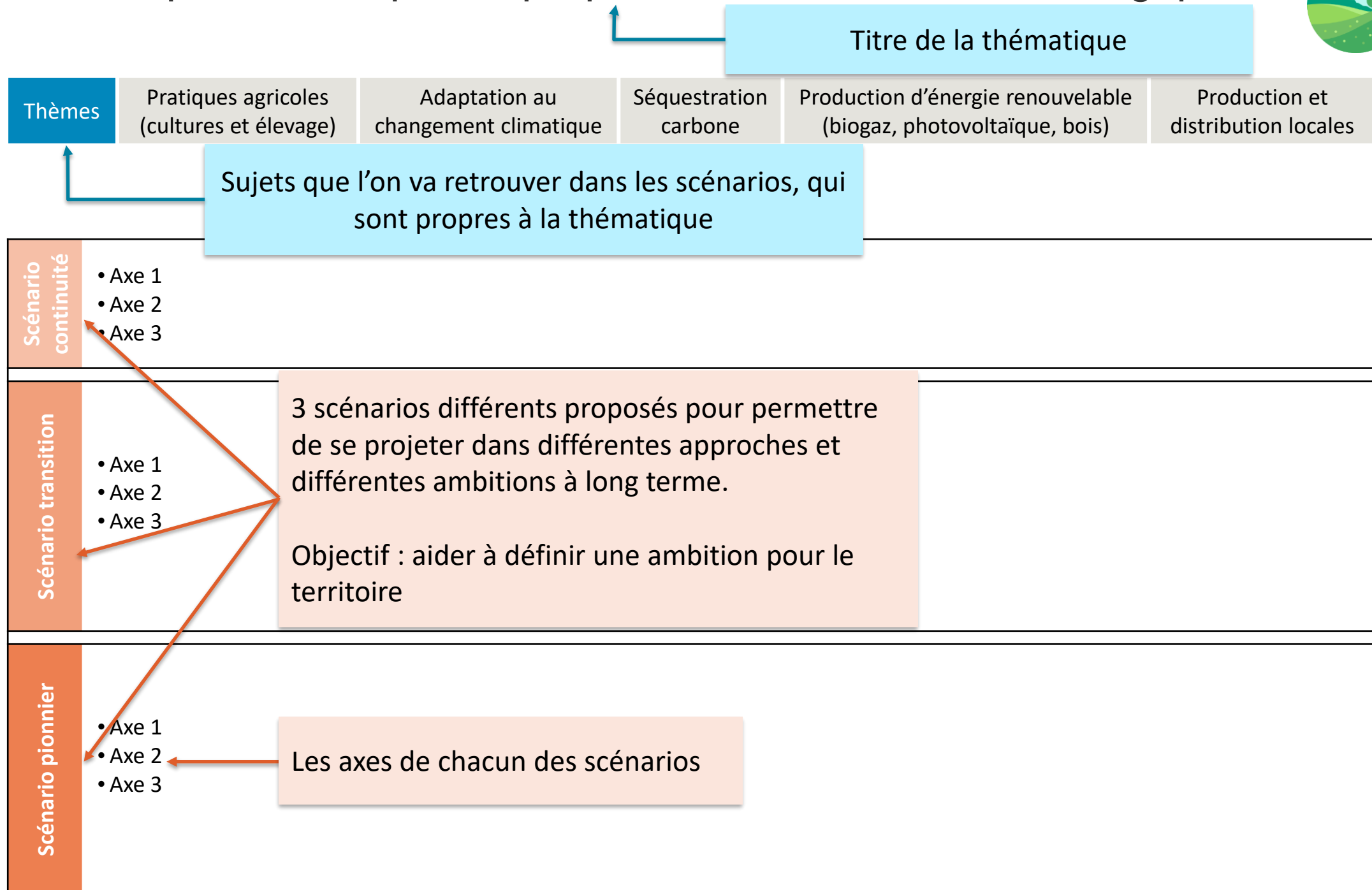
Pour répondre à cette question :

Plusieurs scénarios prospectifs





Pour chaque thématique : 3 propositions de scénarios stratégiques



Résultat de l'atelier de co-construction

	Continuité	Transition	Pionnier
1. Habitat et urbanisme		✓	
2. Agriculture et alimentation			✓
3. Mobilité	✓		
4. Economie locale, tourisme et déchets		✓	
5. Production d'énergie renouvelable		✓	
6. Espaces et ressources naturelles		✓	
7. Exemplarité des collectivités			✓
8. Culture commune et mobilisation		?	



1. Bâti et Habitat

Thèmes	Rénovation énergétique	Précarité énergétique	Sobriété énergétique	Construction	Adaptation au changement climatique	Aménagement du territoire
Scénario continuité	- La communication auprès des particuliers permet d'accentuer la demande de rénovations et la pratique des écogestes - Les aides à la rénovation disponibles sont massivement relayées auprès des particuliers - Les aides supplémentaires à la rénovation visent les ménages en situation de précarité énergétique - Pour la construction, une emprise au sol limitée inscrite dans le PLUi est respectée. Tout nouveau projet de construction, public comme privé, répond à un cahier des charges strict (application vérifiée de la RE 2020) - Démarrage de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique mise en place sur le territoire avec un conseiller SEME.					1,5
Scénario transition	- Montée en puissance de la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique qui permet de : - Accompagner financièrement les particuliers à effectuer un diagnostic énergétique de leur habitation - Accompagner les particuliers dans leur projet de rénovation, avec plusieurs conseillers techniques et un accompagnement administratif sur les aides disponibles. Les particuliers sont mis en lien avec des artisans qualifiés et reconnus afin d'assurer une rénovation efficiente, dont les résultats sont mesurés et vérifiés par les porteurs de projets. 500 dossiers accompagnés d'ici la fin du Plan Climat. - Des aides à la rénovation supplémentaires permettent d'inciter les propriétaires occupants et propriétaires bailleurs à rénover leur logement et à changer les modes de chauffages, en premier lieu les chauffages au fioul. Ces aides ciblent en particulier les ménages en précarité énergétique 80% des logements sont rénovés en 2050. En 2030, il n'y a plus de logements chauffés au fioul (aujourd'hui encore environ 1400 logements chauffés au fioul). - Des défis sont organisés chaque année pour inciter les foyers à être sobres en énergie. - Pour éviter les nouvelles constructions, les collectivités réhabilitent les logements vacants (8% des logements, soit 950 logements), afin de limiter l'artificialisation des sols et redonner vie aux centres-bourgs. Pour les quelques nouvelles constructions, les permis de construire imposent des critères stricts : une architecture bioclimatique, des énergies renouvelables et l'utilisation d'éco-matériaux.					3
Scénario pionnier	- La rénovation énergétique est une priorité du territoire. Dès 2025, une maison de la rénovation est créée à Bray-Sur-Seine et à Donnemarie-Dontilly, en lien avec la Plateforme Territoriale de Rénovation Énergétique à une échelle plus globale. - Les aides financières et la volonté forte du territoire entraînent les particuliers à massivement rénover leurs habitations, notamment les ménages en situation de précarité énergétique. En 2030 il n'y a plus de logement avec une étiquette inférieure à C (aujourd'hui 70% des logements sont de classe E-F-G). En 2025 il n'y a plus de logements chauffés au fioul. - Une véritable émulation collective autour de la sobriété permet à chaque habitant de diviser par 2 sa consommation d'énergie et les économies d'énergie réalisées sont partagées pour viser une amélioration continue, avec des défis annuels pour tendre vers une sobriété heureuse. - La filière rénovation est massivement développée par la formation d'artisans afin d'effectuer des rénovations complètes et performantes, en utilisant des matériaux locaux. En 2030, il n'y a plus d'artificialisation nette des terres agricoles ou naturelles grâce à un habitat densifié, des habitats légers et une désimperméabilisation des milieux urbains. Pour attirer des nouveaux habitants, les plus grandes maisons individuelles sont converties en habitats participatifs, ce qui permet de renforcer l'attractivité et les liens sociaux sur la CCBM.					5



2. Agriculture et alimentation

Thèmes	Pratiques agricoles	Adaptation au changement climatique	Séquestration carbone	Production d'énergie renouvelable (biogaz, photovoltaïque, bois)	Production et distribution locales
Scénario continuité	• La CCBM met en valeur les bonnes pratiques agricoles actuelles • Les agriculteurs sont aidés par la Chambre d'Agriculture pour mettre en place des énergies renouvelables et des mesures d'anticipation des sécheresses • Des expérimentations sont menées sur les haies pour stocker plus de carbone et valoriser les tailles (litière ou énergie) • La restauration collective s'approvisionne localement et des projets de maraichage se développent				1,5
Scénario transition	• Les agriculteurs sont accompagnés avec des conseillers techniques dans un changement de pratiques pour diminuer les émissions de gaz à effet de serre, grâce à des pratiques nouvelles • La production d'énergie renouvelable (photovoltaïque en particulier) permet d'apporter un complément de revenu aux agriculteurs. • Le développement soutenu des haies et de l'agroforesterie permet d'augmenter la séquestration carbone du territoire. • L'étude menée auprès des agriculteurs du territoire sur la diversification des cultures est mise en application : Un véritable plan de diversification de la production agricole et des assolements permet de répondre à une demande grandissante de consommation alimentaire locale (restaurateurs, habitants, commerces, etc.). • L'autonomie alimentaire du territoire en légumes est atteinte en 2035 • L'ensemble de la population favorise les produits locaux et de saison (en circuit de proximité) • La culture en conservation des sols et l'agroforesterie se développe. L'agriculture devient neutre en carbone dans 30 ans				3
Scénario pionnier	• Les exploitations sont moins impactées par les sécheresses grâce à une réflexion globale sur la ressource en eau et des espèces adaptées au climat futur. Les exploitations sont plus petites et plus diversifiées pour être plus résilientes face aux aléas. • Des synergies se développent entre les agriculteurs et les autres acteurs du territoire : revente d'énergie, séquestration carbone, alimentation locale, circuits courts et vente directe... afin de revaloriser le rôle de l'agriculture sur le territoire. • La collectivité lance un Plan Alimentaire Territorial ambitieux, coordonné avec les collectivités voisines • Le territoire est pionnier sur l'agriculture bas carbone dans le bassin parisien • Dans 15 ans, l'agriculture séquestre plus de carbone qu'elle n'en émet				5



3. Mobilité

Thèmes	Besoins de déplacements	Écoconduite	Mobilités actives (vélo, marche...)	Covoiturage	Changement des moteurs	Régulation trafic	
Scénario continuité	• Le télétravail dans les emplois tertiaires permet de limiter les déplacements domicile-travail • Le covoiturage est facilité par un réseau de mise en relation et par des aires de covoiturage sur la CCBM • Les entreprises sont incitées à mettre en place le covoiturage et le forfait mobilité durable • Toutes les réflexions sur l’organisation du transport de marchandises sur le territoire intègrent le projet de mise à grand gabarit de la Seine • Le développement de bornes de recharges électrique incite des habitants à renouveler leur véhicule • Les transporteurs s’engagent dans le changement de moteurs de leurs poids lourds						1
Scénario transition	• Toutes les entreprises du territoire coopèrent pour faciliter le covoiturage de leurs employés à l’échelle du territoire et forment leurs employés à l’écoconduite • Une véritable culture du covoiturage est adoptée sur le territoire. D’ici 10 ans seul 1 trajet sur 4 se fait seul dans son véhicule. • La densification des centres et la réhabilitation des commerces de proximité facilitent les déplacements courts à vélo ou à pied • Les commerces et transporteurs coopèrent pour développer une offre de logistique de proximité et garder des centres apaisés et un accès rationalisé pour les poids lourds. • Des espaces de coworking sont créés pour favoriser la pratique du télétravail dans de bonnes conditions, permettant à 80% des salariés de pratiquer le télétravail en 2030 • Le projet Bray-Nogent aboutit à une grande intermodalité entre les modes fluvial, routier et ferroviaire pour le transport de marchandise ce qui optimise les flux logistiques locaux. • Une aide à l’achat de vélos à assistance électrique et ateliers de formation à leur usage démocratisent ce mode de transport • La prise de compétence mobilité permet de proposer une offre de transports collectifs cohérente avec les déplacements • D’ici 10 ans plus de 50% des véhicules circulant sur le territoire sont à faibles émissions de CO2.						2
Scénario pionnier	• La place de la voiture est réduite afin d’assurer un véritable report modal vers les mobilités actives • Les centres bourgs sont piétons, renforçant leur attractivité et l’accessibilité aux commerces de proximité, écoles, services, etc. • Des voies cyclables en site propre relient toutes les communes dans la vallée. La majorité des actifs travaillant à moins de 10 km de leur domicile vont au travail en vélo. L’essentiel des petits trajets (moins de 5 km) est effectué en vélo. (Aujourd’hui 18% des actifs travaillent dans leur commune de résidence). • Une maison de la mobilité durable est créée dans les 2 pôles du territoire, centralise toutes les solutions mobilité et propose des services : réparation de vélo, cours d’écoconduite, location de vélo électrique longue durée, permis vélo pour les enfants... • Des zones à faibles émissions sont mises en place pour le fret sur l'ensemble du territoire pour limiter l’impact du transport de marchandises • D’ici 10 ans, la totalité des citoyens de la CCBM écoconduisent						3



4. Economie locale, tourisme et déchets

Thèmes	Commerces	Industrie	Bureaux	Artisans	Tourisme	Économie circulaire	Déchets	Consommation locale
Scénario continuité	• Tous les acteurs économiques ont réalisé un diagnostic énergie-climat de leur organisation. • Une communication sur les dispositifs d'aide est réalisée pour inciter les entreprises à mettre en place des actions. • Des acteurs économiques exemplaires inspirent les autres acteurs et des aides sont mises en place pour les petits établissements. • Le tourisme permet de mettre en valeur le terroir et les produits locaux (alimentation, artisanat...) et les paysages. • Un Plan local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA) est mis en œuvre, avec l'obligation de tri et valorisation à la source ou de collecte sélective des biodéchets.							0,5
Scénario transition	• Les sujets énergie-climat deviennent un sujet régulier des clubs d'entrepreneurs et unions de commerçants, en s'appuyant sur les entreprises déjà engagées sur le sujet. • Une véritable démarche d'économie circulaire est menée sur le territoire de Bassée Montois, réduisant considérablement les déchets des professionnels (BTP) et particuliers. Des filières nouvelles valorisant ces ressources locales se créent. • Réparation et réemploi sont mis en place avec des ressourceries dans les 2 pôles du territoire. • 100% des industries et artisans sont démonstrateurs d'efficacité énergétique et d'économies de consommations d'eau grâce à des changements d'équipement (fours, moteurs, etc.) et optimisation des procédés. • Les bâtiments tertiaires privés sont alimentés à 100% en électricité et chaleur renouvelables et récupèrent l'eau de pluie. • Tous les commerces ont été réhabilités pour une consommation d'énergie divisée par 2. • Les commerces et services de proximité sont redéveloppés dans les communes. • Le tri sélectif est généralisé et une véritable culture du vrac se met en place chez les habitants et les commerces pour réduire les emballages, et permet avec la redevance incitative, la formation et la valorisation des déchets organiques de diviser par 2 la quantité d'ordures ménagères d'ici 10 ans.							1
Scénario pionnier	• De nouveaux savoirs faire sont développés afin de répondre aux forts besoins de la transition énergétique : rénovation, écomatériaux, énergies renouvelables, économie circulaire, recyclage, ingénierie technique, animation, éducation... • Ces dynamiques économiques innovantes attirent des jeunes entreprises engagées, qui contribuent à la création de valeur locale. Les nouvelles filières durables structurent le développement économique du territoire. • Pour préserver les emplois du territoire et s'inscrire dans la transition écologique, les industries refondent leur modèle économique et forment leurs employés. • Des systèmes d'échange locaux sont mis en place dans toutes les communes. Une culture de la consommation raisonnée et sobre, via une place réduite de la publicité dans l'espace public, permet de diminuer les biens achetés et donc les déchets générés. La production d'ordures ménagères résiduelles est inférieure à 100kg/an/habitant (division par 3,5) d'ici 10 ans							2



5. Production d'énergie renouvelables

Thèmes	Pilotage et financement	Photovoltaïque	Méthanisation	Eolien	Bois-énergie	Pompes à chaleur	
Scénario continuité	• Les énergies renouvelables se développent au fil des campagnes d’information menées sur les aides gouvernementales ou régionales • Des agriculteurs volontaires expérimentent agrivoltaïsme et méthanisation • La consommation de bois-énergie augmente sans assurance de la valorisation de la ressource locale • La collectivité suit les travaux réalisés à l’échelle départementale sur le développement du bioGNV et de la recharge de véhicules électriques						1
Scénario transition	• Une étude approfondie identifie les sites propices à de grandes installations de solaire PV notamment au sol et des premiers projets photovoltaïques se développent sur la CCBM (friches industrielles, grandes toitures) ainsi que des petits projets de méthaniseurs, tout en préservant son patrimoine paysager, bâti et ses ressources naturelles. • Le rôle de coordinateur assuré par la collectivité garantit un développement structuré et cohérent des énergies renouvelables, avec une prise en compte des enjeux de stockage et de développement de réseaux. • Des projets de géothermie, chaufferies bois et réseaux de chaleur communaux voient le jour, avec une attention sur un approvisionnement le plus local possible et une gestion durable des forêts. • Les financements participatifs régulièrement proposés aux citoyens facilitent le développement des projets et leur acceptation. • La CC Bassée Montois produit plus d’énergie qu’elle n’en consomme en 2050.						2
Scénario pionnier	• La collectivité coordonne des filières d’énergies renouvelables locales, de la production à l’installation, en formant et accompagnant communes, agriculteurs, acteurs économiques et collectifs d’habitants, dans le développement de projets, de la définition à la mise en œuvre, afin de permettre de respecter des critères définis de manière concertée. Les sujets les plus délicats (éolien, fermes solaires, méthanisation) font l’objet d’une concertation poussée, d’expérimentation démonstratrices, et d’une gouvernance participative impulsée par la collectivité, afin d’obtenir une adhésion. La moitié des toitures est couverte de panneaux photovoltaïques. Plusieurs installations de méthanisation, de géothermie, de solaire PV sont présentes sur le territoire. • Des débouchés locaux sont construits avec les habitants et acteurs économiques pour consommer l’énergie produite localement (autoconsommation collective, bioGNV, hydrogène, biogaz injecté dans le réseau, réseaux de chaleur...) • Les artisans sont formés afin que les installations locales soient de qualité et que la main d’œuvre locale répondent aux besoins des porteurs de projets. La dynamique du territoire permet l’installation de bureaux d’études et de développeurs locaux. • En 2040, la CCBM produit plus d’énergie qu’elle n’en consomme et a une grande autonomie sur tous les vecteurs (électricité, chaleur, carburant)						3



6. Préservation des espaces et ressources naturelles

(forêts, biodiversité, eau)

Thèmes	Adaptation au changement climatique	Séquestration carbone	Paysage	Production et distribution locale	Ressource bois (bois-énergie, bois d'œuvre...)	Ressources en eau
Scénario continuité	• Les forêts et espaces naturels sont préservés sur le territoire de la CCBM • La gestion du bois est optimisée pour les différents usages : bois d'œuvre, bois construction, bois-énergie ... • Des stocks d'eau sont réalisés pour anticiper les périodes de sécheresses agricoles • Un plan d'urgence sécheresse permet de diminuer les consommations d'eau pendant les périodes de canicules					0,5
Scénario transition	• Une attention particulière est donnée sur la capacité des écosystèmes naturels à s'adapter au climat et sur la lutte contre les espèces invasives • L'approvisionnement en eau des écosystèmes de zones humides de la Bassée est garanti • Des arbres sont plantés ; les essences choisies sont adaptées au climat futur et aux sécheresses • Une gestion durable de la filière bois-énergie est structurée, avec une meilleure valorisation du bois de haies bocagères. Les continuités écologiques sont maintenues et une attention particulière est mise sur la préservation de la biodiversité ordinaire • Le patrimoine naturel est préservé et contribue à augmenter la séquestration carbone du territoire, le territoire absorbe l'équivalent de 100% de ses émissions annuelles de CO2 d'ici 10 ans. (aujourd'hui 57%) • Les agriculteurs, acteurs publics, entreprises et habitants contribuent à leur échelle à la récupération des eaux de pluie, et des récupérateurs d'eau sont proposés aux citoyens et agriculteurs.					1
Scénario pionnier	• Le foncier forestier est en augmentation sur le territoire (un fonds est créé pour l'acquisition de parcelles forestières...), La filière bois est bien structurée et localement valorisée (bois d'œuvre, bois construction, bois énergie) • Le territoire met en place des expérimentations sur la résilience des forêts face au changement climatique, devenant pionnier à l'échelle régionale • De nouveaux espaces naturels permettent de diminuer la vulnérabilité climatique du territoire et garantir une forêt résiliente face au changement climatique • La récupération d'eau sur le territoire est maîtrisée afin de ne pas impacter les stocks d'eau dans les nappes • La gestion collective de l'eau permet d'assurer 0 conflit d'usage sur l'eau et une qualité de l'eau préservée • La biodiversité est un enjeu majeur du territoire, les continuités écologiques sont rétablies (trame verte et bleue, trame noire) et des réservoirs de biodiversité sont créés sur le territoire. • Les espaces naturels et zones humides préservées permettent de limiter les risques d'inondation ou de crues augmentés par l'artificialisation passée					2



7. Exemplarité des collectivités (intercommunalité et communes)

Thèmes	Patrimoine bâti	Éclairage public	Déplacements des agents	Gestion et collecte des déchets	Achats publics	Patrimoine bâti
Scénario continuité	• Tous les agents et élus sont formés et sensibilisés aux questions climatiques et énergétiques • Un audit de tous les bâtiments publics est réalisé afin de cibler la rénovation des bâtiments les plus énergivores. Les collectivités (CCBM et les communes) planifient la rénovation des bâtiments publics et l'optimisation de l'éclairage public, et rénovent quelques bâtiments chaque année • Un plan de prévention des déchets est mis en place et appliqué sur tout le territoire comme en interne • Tous les bâtiments publics sont économes en eau et récupèrent les eaux de pluie					0,5
Scénario transition	• Un service Climat-énergie est créé et tous les services intègrent les enjeux énergie-climat dans leur métier (voirie, espaces verts, services techniques, culture, aménagement, urbanisme, développement économique...) • Toutes les communes pratiquent l'extinction nocturne totale ou partielle • Tous les bâtiments publics ont une installation d'électricité ou de chaleur renouvelable • Tous les événements de la collectivité proposent des solutions de covoiturage pour y accéder et bannissent les emballages jetables • Les revenus issus des énergies renouvelables sont mutualisés entre les collectivités et fléchés vers un fonds pour soutenir des projets sur le territoire de la CCBM • L'ensemble des marchés publics contient des critères environnementaux					1
Scénario pionnier	• La collectivité est pionnière sur des solutions environnementales innovantes (biomatériaux, architecture bioclimatique, énergie renouvelable, bâtiments passifs...). Les agents et élus partagent une culture de la sobriété énergétique. Elle inspire des solutions locales auprès de tous les acteurs et habitants. • Tous les budgets des collectivités sont passés au crible de leur impact climatique afin d'assurer un budget public 100% favorable à la transition énergétique. • La transition écologique est au cœur du fonctionnement et du budget de la collectivité.					1,5



8. Culture commune et mobilisation des acteurs

Thèmes	Communication	Animation	Sensibilisation	Participation	Gouvernance et pilotage	Communication
Scénario continuité	• 1 agent de la collectivité est chargé de l'animation du territoire, et anime quelques ateliers sur les thématiques du Plan Climat. • Les associations locales environnementales complètent l'action publique. • La mise en œuvre des actions fait l'objet d'une large communication sur la durée et par divers médias dans les établissements scolaires, entreprises, auprès des habitants... Des temps de mobilisation y sont consacrés. Les acteurs du territoire sont informés, sensibilisés aux bonnes pratiques (énergie, déchets, eau) et incités à agir et à contribuer aux objectifs du plan Climat. • Les élus et agents de la collectivité sont également sensibilisés aux enjeux du PCAET et impliqués dans sa mise œuvre. L'ensemble des mairies est formé à rediriger vers les dispositifs mis en place sur le territoire sur chacune des thématiques du Plan Climat • Un comité de suivi interne est mis en place.					1
Scénario transition	• Des groupements d'acteurs volontaires et associations portent des actions du Plan Climat. • La mise en œuvre du Plan Climat s'appuie sur une connaissance et un partage des enjeux auprès de l'ensemble des acteurs du territoire, qui sont formés et deviennent relais des actions. • Toute la communication publique comprend un volet climat afin d'assurer une prise en compte transversale du plan climat. • Un comité de suivi regroupant les acteurs porteurs est créé, ainsi que plusieurs sous-comités thématiques qui se réunissent régulièrement pour assurer un suivi au plus près de l'action • En 2026, 100% des habitants et acteurs sont formés aux enjeux du Plan Climat					3
Scénario pionnier	• Les acteurs du territoire volontaires (élus, habitants, entreprises, associations, agriculteurs) participent à la gouvernance du Plan Climat via des réunions régulières et une remontée d'information : un comité de suivi participatif. Ces ambassadeurs du Plan Climat permettent une déclinaison locale du Plan Climat dans toutes les communes et organisations publiques et privées. • Les enjeux énergie-climat sont des sujets forts d'implication locale des habitants dans la vie publique • En 2026, 100% des habitants connaissent leur empreinte carbone, savent comment la réduire et appliquent au quotidien des bonnes pratiques sur leur mode de vie					5